

C
P
I
E

Atlas de la biodiversité

Avoine - Beaumont en Véron - Huismes - Savigny en Véron

Document intermédiaire
Année 1 (2014)



TOURAINÉ - VAL DE LOIRE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine - Val de Loire

Abbaye de Seully 37500 SEULLY

www.cpievaldeloire.org

biodiv@cpievaldeloire.org

SOMMAIRE général

I. Principe et objectifs	5	3) Fonctionnalité de la TVB intercommunale	37
II. Méthodologie	6	4) Conformité avec les documents de planification de niveau supérieur	37
1) Approche bibliographique préliminaire	6	VI. Enjeux environnementaux à l'échelle communale	39
2) Identification des habitats et des paysages	6	1) Commune d'Avoine	39
3) Appréciation de la valeur du patrimoine naturel	6	a. Description et organisation du territoire communal	39
III. Présentation générale du territoire	8	b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	39
1) Définition de l'aire d'étude	8	c. Description des trames écologiques	42
2) Contexte géologique et paysager	8	d. Zones à enjeux de la TVB communale	43
IV. Diagnostic écologique du territoire	10	2) Commune de Beaumont en Véron	45
1) Données bibliographiques disponibles	10	a. Description et organisation du territoire communal	45
a. Site Natura 2000	10	b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	45
b. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	10	c. Description des trames écologiques	49
c. Espace Naturel Sensible (ENS)	10	d. Zones à enjeux de la TVB communale	51
d. ZNIEFF	12	3) Commune de Huismes	53
2) Secteurs prospectés en 2014	12	a. Description et organisation du territoire communal	53
3) Inventaire et description des habitats	14	b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	53
a. Définition des catégories d'habitats (écosystèmes)	14	c. Description des trames écologiques	57
b. Description des écosystèmes	14	d. Zones à enjeux de la TVB communale	59
V. La Trame Verte et Bleue intercommunale	34	4) Commune de Savigny en Véron	61
1) Trame Verte et Bleue : généralités	34	a. Description et organisation du territoire communal	61
a. Concept de la TVB	34	b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	61
b. Réservoirs de biodiversité	34	c. Description des trames écologiques	66
c. Corridors de biodiversité	35	d. Zones à enjeux de la TVB communale	67
2) Identification de la TVB intercommunale	35		
a. La sous-trame bocagère	35		
b. La sous-trame forestière	36		
c. La sous-trame humide	36		
d. La sous-trame des pelouses sèches	37		

GLOSSAIRE

Corridor écologique : Voies de déplacement reliant les réservoirs de biodiversité et empruntées par la faune et la flore.

Corine Biotope : Nomenclature européenne des habitats.

Directive Oiseaux : Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 visant à promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen.

Directive Habitats : Directive 92/43/CEE visant à promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres.

Espèce :

- **déterminante** : Espèce dont la présence justifie l'inscription d'un site en ZNIEFF. Ce classement prend en compte la rareté, la spécificité et le degré de menace de l'espèce à l'échelle régionale.

- **exotique envahissante** : Espèce introduite à fort pouvoir colonisateur et nuisible au développement des espèces indigènes.

- **indicatrice** : Espèce qui, par sa présence et son abondance, apporte une information sur l'état de conservation d'un habitat.

- **d'intérêt communautaire** : Espèce listée à l'annexe I de la Directive Oiseaux, ou II ou IV de la Directive Habitats, rare et/ou menacée à l'échelle européenne et dont la présence peut justifier la désignation d'un site Natura 2000.

- **menacée** : Espèce menacée de disparition et inscrite sur Liste Rouge en catégorie «en danger critique», «en danger» ou «vulnérable».

- **patrimoniale** : Espèce bénéficiant d'un statut de protection et/ou menacée et/ou déterminante.

- **protégée** : Espèce bénéficiant d'une protection régionale ou nationale.

Habitat :

- **déterminant** : Habitat naturel ou semi-naturel dont la présence justifie l'inscription d'un site en ZNIEFF. Ce classement prend en compte la rareté, la spécificité et le degré de menace de l'habitat à l'échelle régionale.

- **d'intérêt communautaire** : Habitat naturel ou semi-naturel listé à l'annexe I de la Directive Habitats, rare et/ou menacé à l'échelle européenne et dont la présence peut justifier la désignation d'un site Natura 2000.

- **menacé** : menacée de disparition et inscrite sur Liste Rouge en catégorie «en danger critique», «en danger» ou «vulnérable».

- **patrimonial** : Habitat bénéficiant d'un statut de protection et/ou menacée et/ou déterminante.

- **prioritaire** : Habitat d'intérêt communautaire particulièrement rare et menacé sur le territoire européen (limite de répartition, aire restreinte, mauvais état de conservation...) et pour lequel l'Europe porte une responsabilité particulière.

Milieu : Ensemble des facteurs biotiques et abiotiques qui régissent l'existence d'un organisme, animal ou végétal, et d'une biocénose.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels abritant des habitats ou des espèces listées sur les Directives Habitats ou Oiseaux, et sur lesquels les États membres de l'UE s'engagent à maintenir les habitats naturels et les espèces dans un état de conservation favorable.

Réservoir de biodiversité : Espace naturel présentant une diversité d'habitats au sein desquels de nombreuses espèces peuvent accomplir tout ou partie de leur cycle de vie.

Unité Paysagère : Ensemble de composantes spatiales, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concerné.



Nénuphar à feuilles pelletées *Nymphaoides peltata*
Lac de Tétine, Savigny en Véron, août 2014

I. Principe et objectifs

En 2011, la Communauté de Communes Chinon-Rivières-Saint Benoît s'est engagée dans une démarche de connaissance de son patrimoine naturel, et a confié au CPIE Touraine-Val de Loire la réalisation d'un atlas de la biodiversité. Fin 2013, une restitution en Conseil Communautaire puis en Conseil Municipal de Chinon a permis à l'association de présenter les résultats de trois années d'inventaire et d'étude de la biodiversité intercommunale.

Le 1^{er} Janvier 2014 est née la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire qui regroupe 16 communes : Chinon, Beaumont en Véron, Avoine, Huismes, Savigny en Véron, Rivière, Saint Benoît la Forêt, Candès Saint Martin, Cinais, Couziers, la Roche Clermault, Lerné, Marçay, Saint Germain sur Vienne, Seully et Thizay. La nouvelle Communauté de Communes a souhaité étendre la réalisation de l'atlas de la biodiversité à l'ensemble de ce territoire, de manière à obtenir une vision globale des enjeux liées à la biodiversité et à la préservation d'un environnement de qualité.

L'année 2014 a été consacrée aux communes d'Avoine, Beaumont en Véron, Huismes et Savigny en Véron. Ce document intermédiaire constitue un état des lieux des zones naturelles majeures sur ces quatre communes, et dresse un catalogue des milieux naturels ou artificialisés présents sur le territoire ainsi que leur valeur patrimoniale.

Une attention particulière est apportée à l'analyse des continuités écologiques existantes sur les communes inventoriées, et permet de mettre en évidence les secteurs sur lesquels doivent porter en priorité les efforts de restauration et d'amélioration des trames verte et bleue nécessaires à la pérennité de la biodiversité à la fois ordinaire et exceptionnelle.

II. Méthodologie

1) Approche bibliographique préliminaire

Une première approche globale est réalisée en collectant et en synthétisant les informations publiques disponibles sur la diversité et la valeur écologique du territoire d'étude. Les données sont issues du portail informatique de la DREAL Centre, qui met à disposition du grand public des informations sur les périmètres environnementaux du territoire dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Détails sur : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r24.html>
<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

2) Identification des habitats et des paysages

Le travail d'analyse cartographique repose sur la digitalisation des ensembles d'habitats présents sur le territoire d'étude. En s'appuyant sur des photographies satellites récentes (2008 et 2012), chaque habitat est numérisé en polygone sous logiciel de traitement d'information géographique (SIG). Ce travail minutieux de découpage de l'espace est ensuite complété et validé par des prospections de terrain qui assurent la conformité entre l'analyse cartographique et la réalité de terrain.

Cette approche permet en outre d'identifier un réseau de sites potentiellement favorables à la biodiversité et sur lesquels vont porter les efforts de prospection de terrain. Ces inventaires sont menés durant la période optimale de développement des espèces (d'avril à septembre) avec pour objectif d'en évaluer la diversité biologique et d'identifier les enjeux écologiques locaux.

L'identification des habitats repose sur la typologie Corine Biotopes, le système hiérarchisé de classification des habitats européens. Tous les habitats sont rattachés à une sous-trame écologique particulière (sous-trame forestière, sous-trame humide, sous-trame prairiale...) de manière à faciliter l'analyse des continuités écologiques au sein du paysage. Les habitats les plus emblématiques et possédant une forte valeur patrimoniale font l'objet d'une courte description visant à faciliter leur identification par les différents acteurs du territoire.

3) Appréciation de la valeur du patrimoine naturel

Des inventaires naturalistes sont ensuite menés sur un ensemble de sites prédéfinis par l'analyse cartographique du territoire. S'appuyant sur les compétences généralistes des chargés d'étude du CPIE, les expertises menées sur le territoire d'investigation ont porté sur des groupes taxonomiques variés : oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles, insectes et flore, qui constituent autant d'indicateurs de la qualité des milieux et de la fonctionnalité des trames verte et bleue.

Le recensement des espèces a été réalisé suivant différentes pratiques :

- Relevés botaniques
- Point d'écoute (diurne et nocturne)
- Capture momentanée au filet à insectes
- Recherches visuelles (jumelles, longue-vue)
- Recherches d'indices et de traces...

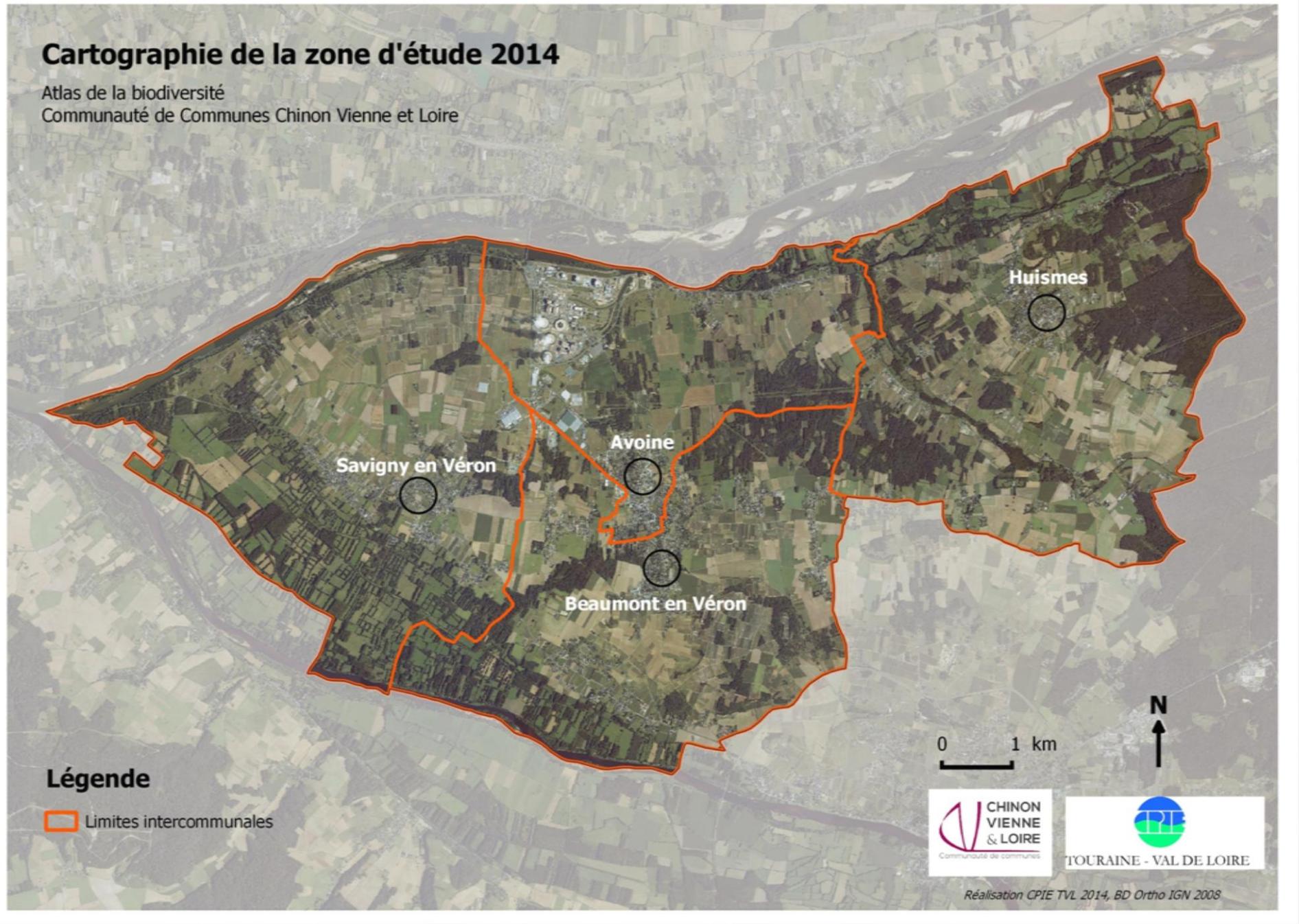
Les recherches ont porté en priorité sur les habitats naturels les plus favorables à la biodiversité : zones humides, bois de feuillus, landes, prairies naturelles... De nombreuses espèces dites patrimoniales (rares, menacées, protégée...) ont été recensées sur le territoire intercommunal et ont été localisées sous SIG. Cet atlas de la biodiversité a été enrichi par les données recueillies auprès de l'Office Nationale des Forêts, de PNR Loire-Anjou-Touraine et de la Société Herpétologique de Touraine (SHT), qui ont accepté de nous communiquer leurs données respectives sur le territoire des communes d'Avoine, Beaumont en Véron, Huismes et Savigny en Véron.

Partenaires scientifiques :



Cartographie de la zone d'étude 2014

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



III. Présentation générale du territoire

1) Définition de l'aire d'étude

Les efforts de prospection et d'analyse engagés en 2014 ont porté sur les territoires des communes d'Avoine, Beaumont en Véron, Huismes et Savigny en Véron, ce qui correspond à une superficie totale d'environ 77 km².

Il s'agit des communes situées au niveau de la confluence de trois cours d'eau majeurs : la Loire, la Vienne et l'Indre, à environ 50 km au sud-ouest de Tours.

2) Contexte géologique et paysager

La confluence des deux grands cours d'eau dessine une plaine alluviale très large que l'on nomme **le Véron**. Ce territoire est dominé par trois zones géologiques majeures qui définissent à la fois le découpage et la composition du paysage :

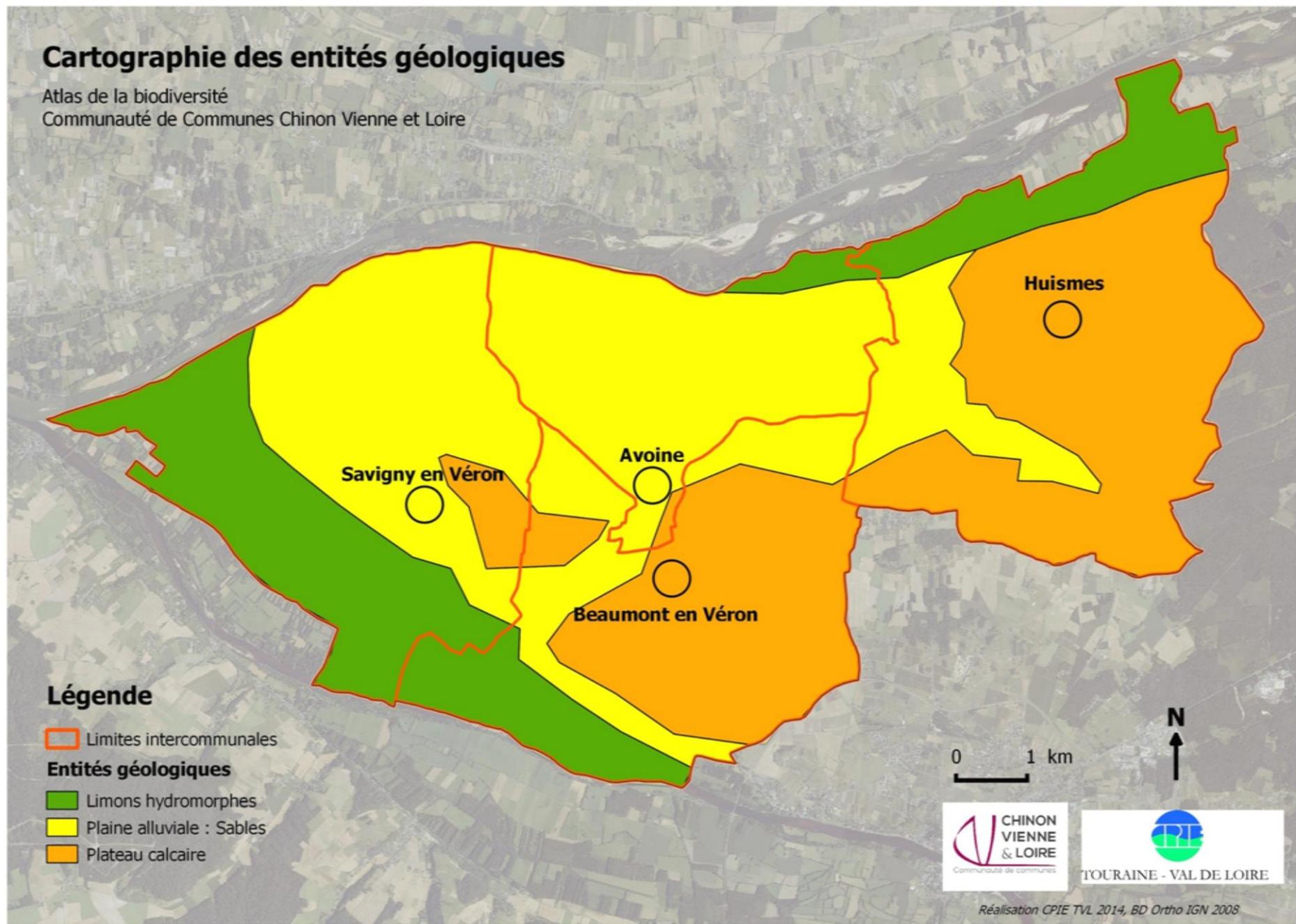
- **Les limons hydromorphes** sont localisés sur les bords de Vienne et de l'Indre. Ce sont des alluvions récentes où l'on retrouve un paysage plutôt fermé, densément végétalisé, dominé par le bocage et les prairies régulièrement inondées.
- **Les terrasses alluviales sur alluvions anciennes** caractérisées par un sol sableux. Les terres sont occupées par le vignoble et les cultures des varennnes. L'habitat est majoritairement regroupé en hameaux sur de petites « montilles ». Le paysage est ouvert, très structuré par le graphisme des lignes de cultures et des vignes.
- **Le plateau calcaire** constitué de coteaux et de buttes sableuses que l'on nomme les « puys », et recouvert dans les parties basses par des alluvions plus ou moins anciennes. Les vignes et les grandes cultures dominent le paysage. Plus à l'est, les secteurs de landes majoritairement enrésinées marquent le début du massif forestier de Chinon.



La confluence Loire et Vienne

Cartographie des entités géologiques

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



IV. Diagnostic écologique du territoire

1) Données bibliographiques disponibles

Le territoire intercommunal englobe tout ou partie de plusieurs zonages écologiques à vocation informative, contractuelle ou réglementaire :

- 3 sites Natura 2000
- 2 Espaces Naturels Sensibles
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- 10 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

a. Site Natura 2000

Le dispositif européen Natura 2000 regroupe un ensemble de sites naturels terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 est un outil territorial qui permet de concilier la préservation de la biodiversité et les préoccupations socio-économiques. Les sites constituant le réseau Natura 2000 possèdent un document d'objectifs qui fixe des orientations de gestion permettant la conservation des milieux et des espèces ayant justifié leur désignation.

Le territoire des communes d'Avoine, de Beaumont en Véron, de Huismes et de Savigny en Véron est concerné par plusieurs sites Natura 2000 désignés au regard de la présence :

- **d'espèces listées dans la Directive Oiseaux 09/147/CE** (Zones de Protection Spéciale « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » et « Vallée de la Loire d'Indre et Loire »)
- **ou d'habitats/espèces listés dans la Directive Habitats 92/43/CEE** (Sites d'Importance Communautaire « Puys de Chinonais »)
- **Site n°FR2410011 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »**

Ce vaste complexe bocager et prairial s'étend sur la terrasse alluviale de la Vienne juste en amont de la confluence avec la Loire. Les prairies de fauche qui sont entretenues par des pratiques agricoles extensives ainsi que la présence de zones humides constituent un environnement favorable à plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux dont une population relictuelle

de Rôle des genêts, espèce en fort déclin au niveau européen, et un cortège d'oiseaux prairiaux caractéristiques.

• Site n°FR2410012

Le périmètre du site englobe le lit de la Loire et les habitats situés en périphérie (boires, pelouses, coteaux...). L'avifaune nicheuse sur les bancs de sable constitue le principal intérêt patrimonial de ce site, mais une grande diversité d'oiseaux migrateurs et hivernants y est également observée. Les milieux ligériens sont particulièrement intéressants : vastes pelouses sur sable décalcifié des bras annexes, mares forêts alluviales...

• Site n°FR2400540

Le site Natura 2000 s'étend sur plusieurs buttes sablo-calcaires (puys) aux influences méditerranéennes où se développent de vastes surfaces de pelouses sèches propices à de nombreuses d'insectes et de plantes à affinité méridionale et sub-montagnarde rares en région Centre. La disparition des pratiques agro-pastorales extensives qui s'y pratiquaient traditionnellement provoquent une dégradation de ces pelouses et l'appauvrissement des cortèges floristiques associés.

b. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Sur le territoire d'étude 2014, un arrêté de protection de biotope s'applique sur le site du Puy du Pérou situé sur la commune de Beaumont en Véron dans les limites du site Natura 2000 des Puys du Chinonais. Ce classement assure la protection de milieux menacés et d'espèces hautement patrimoniales en y réglementant les activités humaines susceptibles d'avoir des impacts directs ou indirects sur la diversité biologique du site.

c. Espace Naturel Sensible (ENS)

Les Puys de Chinonais (Beaumont en Véron et Chinon) et le Bois Chétif (Huismes) ont été classés en ENS par le Conseil Général, qui met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces sous maîtrise foncière publique. Ce classement, qui s'accompagne de la rédaction d'un plan de gestion et de la mise en œuvre d'un programme d'actions, a pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et assurer la sauvegarde des habitats naturels de Touraine.

Zonages environnementaux

Zonages réglementaires, contractuels ou informatifs
Sites prospectés lors de l'étude 2014

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



d. ZNIEFF

Les ZNIEFF constituent un réseau de sites naturels sur lesquels ont été menés des inventaires écologiques visant à en définir la valeur patrimoniale. Ce porté à connaissance est un outil d'aide à la décision pour les élus et les aménageurs qui doivent intégrer les enjeux écologiques définis sur le ZNIEFF avant tout projet d'envergure. Une grande partie de territoire de Beaumont en Véron, Huismes et Savigny en Véron est concerné par des ZNIEFF.

Les ZNIEFF de type 2 correspondent à de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes :

- **Le bocage du Véron** est un vaste secteur de bocage qui s'étend à la confluence de la Loire et de la Vienne. L'intérêt patrimonial de ce secteur est rattaché au réseau de haies d'arbres têtards (essentiellement de frênes) et à l'étendue et au nombre de prairies inondables entretenues par fauche ou pâturage. Ces modes de gestion extensifs sont compatibles avec le maintien de nombreuses espèces animales et végétales devenues rarissimes dans les grandes vallées alluviales comme le Râle des genêts, le Tarier des prés, la Fritillaire pintade ou la Gratiole officinale.
 - **La Loire Tourangelle** se caractérise par la présence d'un cours relativement rectiligne ponctué de nombreuses îles et grèves d'étendue variable selon le niveau du fleuve. Ces milieux temporaires offrent des conditions favorables aux diverses espèces typiques de la Loire comme la Sterne Pierregarin ou le Petit Gravelot. Cette ZNIEFF englobe également les pelouses sableuses de Bertignolles. Elle recèle également quelques étendues de forêt alluviale.
 - **Le massif forestier de Chinon** constitue l'une des forêts domaniales les plus vastes de Touraine, dont l'extrémité ouest atteint la commune de Huismes. Cette portion du massif se caractérise par la présence de vastes surfaces plantées en pins maritimes et sylvestres. En dépit d'une structure de végétation visuellement très homogène et monotone, ces plantations de résineux continuent d'abriter sur leurs marges de nombreuses espèces rares inféodées aux landes à bruyères et dont il faut tenir compte dans la gestion forestière.
- **Le secteur des Puys du Chinonais** est également une ZNIEFF de type 2 en complément de son classement Natura 2000.

Les ZNIEFF de type 1 (inclus au sein de ZNIEFF de type 2) sont des sites de superficie réduite mais possédant un grand intérêt biologique ou écologique, sur lesquels ont été recensés une importante concentration d'habitats et/ou d'espèces patrimoniales :

- **Les pelouses de Bertignolles** à l'est de la commune de Savigny en Véron correspondent à une mosaïque originale de pelouses sableuses (rares en région Centre). La présence de plusieurs zones humides renforce l'intérêt de ce site en permettant le développement des communautés amphibiennes et d'une végétation aquatique peu commune.
- **La forêt alluviale du bois Chétif** est l'un des plus beaux boisements alluviaux du cours moyen de la Loire. Il s'agit d'une forêt de chênes, d'ormes et de frênes très diversifiés en termes de strates et d'espèces.
- **L'île du Néman** se situe au niveau de la confluence entre la Loire et l'Indre au Nord-Est de la commune d'Avoine. Elle abrite des habitats variés comme les communautés amphibiennes annuelles ou nitrophiles, des boisements alluviaux ou encore des prairies inondables.
- **Le lac de Tétine** est une ancienne boire qui se situe au cœur du bocage du Véron, au sud du hameau de Fougères. Cet ancien bras aujourd'hui entièrement déconnecté du cours de la Vienne jouit d'une grande tranquillité et accueille une flore et une avifaune remarquable.
- **Le Puy du Pérou** sur la commune de Beaumont en Véron fait partie du réseau de pelouses sèches des puys du Chinonais, et présente un cortège d'espèces thermophiles exceptionnel en Touraine.

2) Secteurs prospectés en 2014

L'effort de prospection s'est concentré en priorité sur les zones naturelles situées en dehors des zonages environnementaux détaillés précédemment, de manière à appréhender l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire d'étude (cf. carte p.11). Ce recueil de données complémentaires a permis, outre une amélioration des connaissances naturalistes sur les communes inventoriées, une meilleure compréhension de l'intérêt patrimonial global des communes étudiées en 2014.

3) Inventaire et description des habitats

a. Définition des catégories d'habitats (écosystèmes)

Le territoire intercommunal a été divisé en plusieurs habitats caractéristiques identifiables sur photographies aériennes afin de faciliter le travail préalable de digitalisation et la validation ultérieure par des inventaires de terrain. Ces habitats ont par la suite été regroupés au sein de 6 catégories, l'objectif étant de faciliter la compréhension de l'intérêt patrimonial et de l'organisation de chacun de ces grands ensembles paysagers au sein du territoire d'étude.

Les milieux fortement artificialisés occupent l'essentiel de sols des communes concernées et s'organisent en « matrice » dense répartie sur l'ensemble de l'aire d'étude. Leur attractivité pour la biodiversité n'est cependant pas négligeable, et de nombreuses espèces trouvent des conditions favorables à leur développement au sein des milieux anthropisés.

- **Matrice urbaine** Tissu urbain dense
Tissu urbain discontinu
- **Matrice agricole** Grandes cultures
Vignobles

Ces milieux forment des sous-trames essentielles à la grande majorité des espèces recensés sur l'intercommunalité. L'alternance de vastes ensembles naturels et de corridors écologiques est favorable au maintien de la richesse biologique du territoire.

- **Ecosystème bocager** Prairies mésophiles
Prairies humides
Haies
Ripisylves
- **Ecosystème zones humides** Mares
Pièces d'eau
Cours d'eau
- **Ecosystème pelouses sèches** Pelouses sèches
- **Ecosystème forestier** Boisements caducifoliés
Peupleraies
Plantations de pins

b. Description des écosystèmes

Les fiches suivantes s'attachent à décrire chacun des écosystèmes différenciés, en précisant pour chacun d'eux les habitats élémentaires associés, les trames écologiques et la diversité biologique révélée par les inventaires menés en 2014.

Une liste indicative des espèces remarquables associées à ces ensembles d'habitats est fournie afin de préciser leur intérêt patrimonial, ainsi qu'une description des sites naturels jouant un rôle majeur de réservoir de biodiversité au sein de ces sous-trames.

Un état des lieux précis de chacun de ces écosystèmes est ensuite réalisé par commune en fin de document.

Cartographie des habitats

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Légende

Limites intercommunales

Ecosystème forestier

- Boisement caducifolié
- Peupleraie
- Plantation de pins

Ecosystème zones humides

- Mare
- Cours d'eau
- Pièce d'eau

Ecosystème pelouses sèches

- Prairie et pelouse sèche

Ecosystème bocager

- Haie
- Ripisylve
- Prairie humide
- Prairie mésophile

Matrice urbaine

- Tissu urbain discontinu
- Tissu urbain dense

Matrice agricole

- Culture
- Vignoble

0 1 km



Réalisation CPIE TVL 2014, BD Ortho IGN 2008

Matrice Urbaine

Environ 12% du territoire d'étude

Types d'habitats : Tissu urbain dense et discontinu

Code C.B : 84 (alignements d'arbres), 85 (parcs urbains et grands jardins), 86 (villes, villages et sites industrielles), 87 (terrains en friches), 88 (cavités)



Intérêt écologique

Intérêt majeur pour la biodiversité ordinaire.

- Mosaïque complexe de milieux urbanisés, de jardins, de linéaires boisés, de bassins d'ornement, de cavités, de combles... à l'origine d'une biodiversité souvent méconnue.
- Présence de continuités écologiques naturelles (fossés, haies, bosquets...) ou semi-naturelles (jardins, espaces verts...) favorables aux déplacements des espèces (mais limites liées aux zones totalement bâties et au cloisonnement des espaces privatifs).
- Source de nourriture en toute saison et de chaleur en hiver pour les espèces généralistes.
- Présence de nombreux micro-habitats favorables à la reproduction d'espèces patrimoniales (Chiroptères, Hirondelles, Alyte...)

Espèces patrimoniales

Alyte accoucheur**** - Pipistrelle commune** - Noctule commune** - Petit Rhinolophe**** - Crapaud commun* - Hérisson d'Europe* - Huppe fasciée** - Hirondelle rustique** - Martinet noir*...

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF

Description générale

L'espace urbain s'est développé au détriment des terres agricoles et des zones naturelles. Les activités humaines ont façonné ces territoires en une mosaïque d'espaces artificialisés et d'espaces « verts » entrecoupés de voies de communication, et ont alors exercé une influence forte, parfois sans le savoir, sur la biodiversité.

La matrice urbaine correspond aux zones bâties (centre-ville, zone industrielle, jardins...) et englobe les zones de tissu urbain dense et de tissu urbain discontinu. Son potentiel d'accueil pour la biodiversité est variable en fonction de l'artificialisation de la zone et du contexte paysager :

- **Zones urbaines à très fort potentiel d'accueil pour la biodiversité**, caractérisées par un entretien des espaces verts raisonné et intégré dans une nature préservée. Ces zones présentent une diversité d'habitats (végétation buissonnante, prairies, caves, coteaux...) comprise dans un bâti lâche et souvent ancien.
- **Zones urbaines à fort potentiel d'accueil pour la biodiversité**, où les espaces verts sont fortement artificialisés mais la nature avoisinante est encore préservée. On retrouve dans cette catégorie les petits hameaux de campagne où les espaces verts sont fortement artificialisés. Ces espaces sont peu propices à la reproduction de la faune mais peuvent servir de zone de nourrissage.
- **Zones urbaines présentant un potentiel moyen d'accueil pour biodiversité**, les espaces verts sont très artificialisés et intégrés dans une matrice urbaine ou agricole dense. La présence d'un bâti ancien et de jardins permet le maintien d'une biodiversité commune.
- **Zones urbaines à faible potentiel d'accueil pour la biodiversité** qui sont densément bâties et où la rationalisation de l'espace laisse peu de place à la nature. Néanmoins, ces espaces artificialisés présentent des niches écologiques favorables à certaines espèces généralistes ou opportunistes dite de « proximité », qui profitent de l'absence de prédateurs et de la présence de sources alimentaires abondantes.

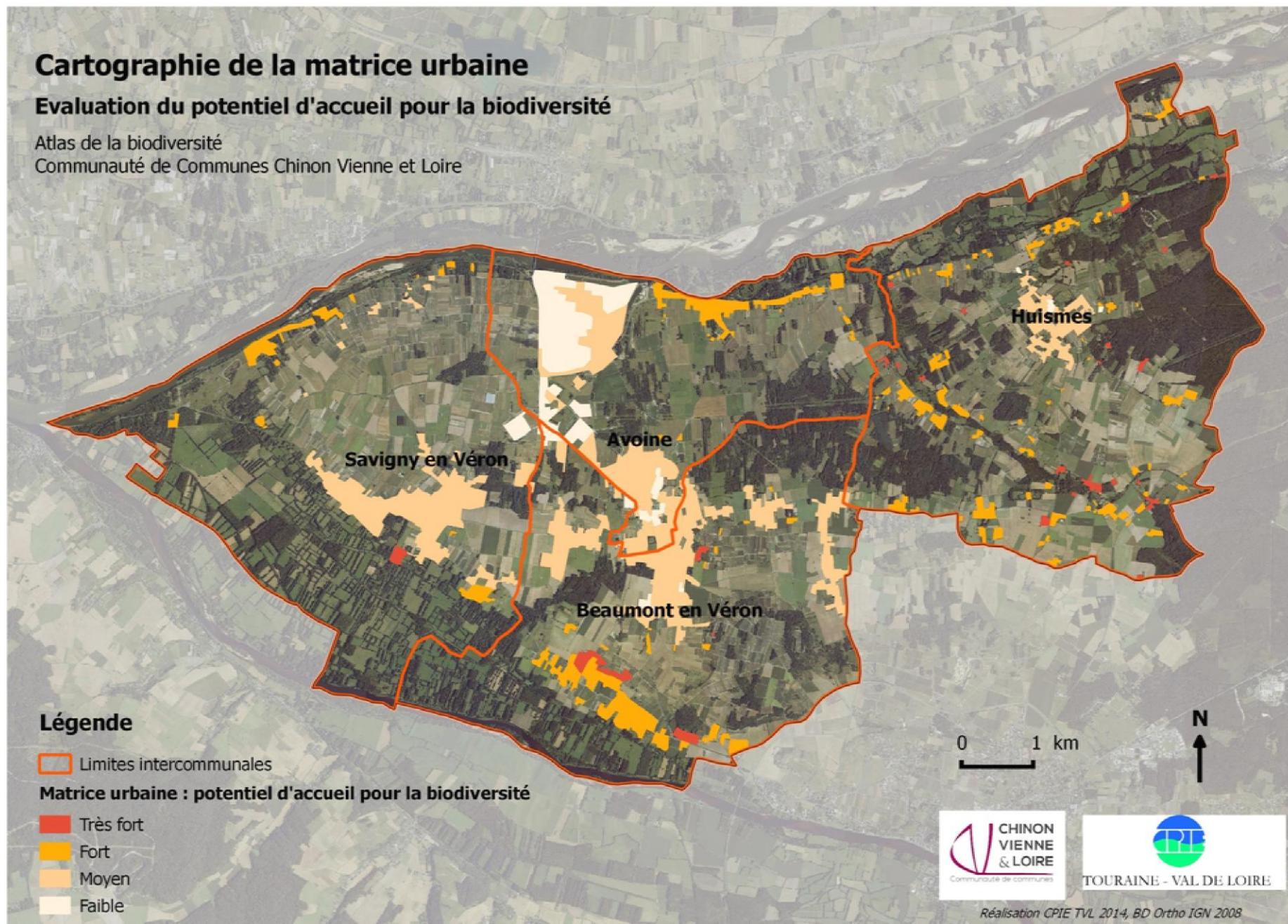
La carte ci-contre met en évidence ces disparités dans les potentialités d'accueil des zones urbanisées pour la biodiversité.

Cartographie de la matrice urbaine

Evaluation du potentiel d'accueil pour la biodiversité

Atlas de la biodiversité

Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Aménagements urbains en faveur de la biodiversité

La fonctionnalité des continuités écologiques est un des paramètres qui garantit l'état de conservation des espèces animales et végétales. Le milieu urbain constitue un écosystème particulier, possédant ses propres caractéristiques (températures plus élevées, fort degré d'artificialisation, importance des coupures liées aux équipements et infrastructures diverses, sols déstructurés, luminosité quasi permanente, etc.). Cependant, en adaptant quelques pratiques, il peut constituer un **fort potentiel de mise en lien des espaces naturels** en permettant aux espèces de circuler au sein de la matrice urbaine à travers la mise en place de continuités vertes.

✓ **Gestion différenciée des espaces verts**

C'est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque des méthodes traditionnelles par l'intégration du développement durable. Cette gestion n'exclut pas l'entretien conventionnel et/ou horticole de certains espaces verts, mais tient compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions tout en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public. En résumé, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible.

Les bénéfices de la gestion différenciée :

- **Préserver et enrichir la biodiversité**, en privilégiant des espèces locales et en laissant la végétation se développer dans certaines zones, offrant ainsi à la faune nourriture et habitat
- **Réduire les besoins en eau** (espèces indigènes adaptées à la pluviométrie locale, paillage permettant de conserver l'humidité au pied des végétaux)
- **Limiter les pollutions**, notamment de la nappe phréatique du Champigny, en diminuant la consommation des engrais et des produits phytosanitaires
- **Réduire l'impact carbone** de cette gestion en réduisant les tontes et autres interventions motorisées
- **Former les équipes** pour s'orienter vers des interventions adaptées à l'état des plantes et aux aléas climatiques.

✓ **Aménagement de l'éclairage nocturne**

La biodiversité diurne comme nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit. Une grande partie des plantes et cultures dépend des insectes diurnes et nocturnes, en particulier pour leur pollinisation. **Beaucoup d'espèces dans le monde du vivant sont nocturnes** : plus de 60% des invertébrés et mammifères, 90% des amphibiens, 95 % des papillons en France... et ont donc le besoin d'une obscurité la plus complète et la plus longue possible pour assurer leur cycle biologique (alimentation, reproduction, migration).

Des démarches peuvent être initiées afin de réduire la pollution lumineuse et aussi la consommation d'énergie en milieu urbain :

- Etablir un cahier des charges pour l'éclairage public
- Adapter les types de lampes
- Orienter les luminaires pour favoriser l'éclairage vers le sol
- Limiter la puissance lumineuse
- Adapter les horaires de fonctionnement

✓ **Pose de nichoirs à oiseaux ou de refuge à insectes**

La pose de nichoirs artificiels (boîtes pour les mésanges, les pics, nichoirs à hirondelles, abris à martinets ...) a **pour but de pallier le manque de sites favorables** comme les vieux arbres, les avancées de toit sur les habitations humaines, les clochers, les hangars, etc. qui sont menacés par le remembrement, de nouvelles pratiques agricoles ou forestières, par la mise en œuvre de nouvelles techniques de construction ; par l'obligation de souscrire à de nouvelles normes d'isolation des bâtiments...

Ces petits aménagements, peu coûteux, sont aussi idéals **pour sensibiliser la population à la préservation de notre patrimoine naturel en facilitant l'observation de la faune.**

✓ **Aménagements de jardins privatifs**

La mise en réseau des ensembles de jardins en zone urbaine constitue également un défi majeur pour le maintien de la biodiversité ordinaire. Les espaces privatifs cloisonnés peuvent être aménagés de façon à permettre la circulation de la petite faune « auxiliaire » des jardins : trous de murs, chatières, végétation grimpante sur les murs...

Matrice agricole

Environ 37% du territoire

Type d'habitats : Grandes cultures et vignes.

Code C.B : 82.1 (cultures intensives), 82.2 (cultures intensives avec marges de végétation spontanée), 82.3 (cultures extensives), 83.211 (vignobles traditionnels), 83212 (vignobles intensifs)



Intérêt écologique

Les espaces de production agricole peuvent présenter un intérêt réel pour la biodiversité si les pratiques culturales restent raisonnées. En revanche, l'absence de haies, de bandes enherbées et l'utilisation de produits phytosanitaires en système de grandes cultures offrent des conditions limitées pour l'accueil de la faune et de la flore.

- Mosaïque de polyculture favorable à la faune si associée à d'autres éléments et zones refuges (arbres isolés, haies, bandes enherbées...)
- Zone d'alimentation et de reproduction pour l'avifaune de plaine
- Forte diversité floristique des espaces enherbés spontanés dans les vignes

Espèces patrimoniales

Busard cendré*** - Œdicnème criard*** - Vanneau huppé* - Coquelicot argémone** - Linotte mélodieuse** - Huppe fasciée*** - Gesse à graines rondes*** - Alysson à calice persistant**...

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF

Description générale

L'agriculture, par l'importance des surfaces qu'elle occupe et son rôle dans le maintien de certains habitats, joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité qui lui est par ailleurs nécessaire (auxiliaires des cultures, résistance aux pathogènes, lutte contre l'érosion des sols, régulation thermique...). Néanmoins la fréquence de rotation des cultures, les apports d'engrais, les traitements et les travaux saisonniers du sol contribuent à artificialiser les sols et à les rendre hostiles aux espèces indigènes.



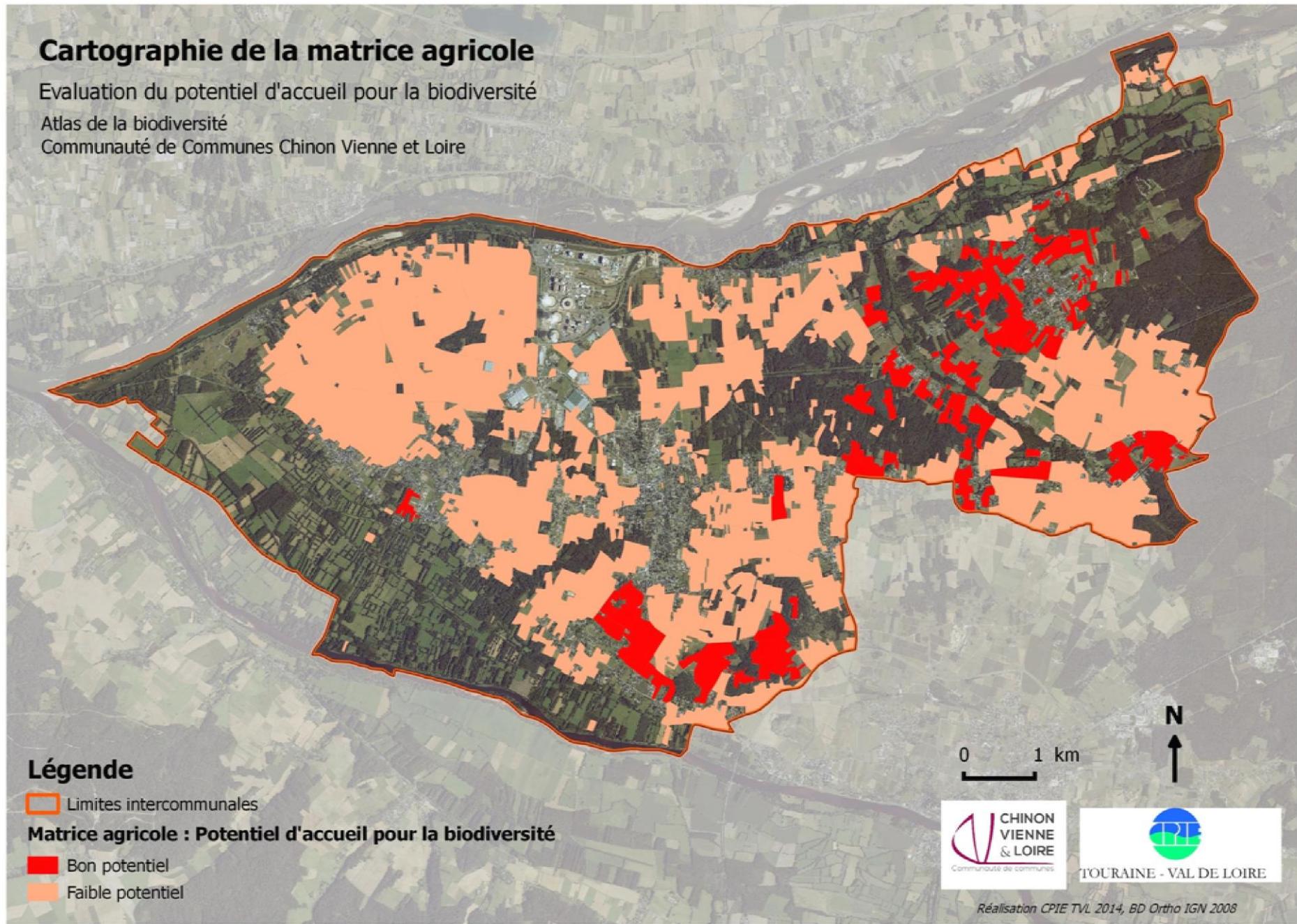
Lorsque l'on parle de **connectivité en milieu agricole**, on associe souvent l'image d'un paysage bocager caractérisé par un réseau de haies. Les corridors écologiques peuvent prendre différentes formes en fonction des espèces et des habitats auxquels on s'intéresse. Certaines espèces forestières (plantes, certains carabes, certains oiseaux) nécessitent des corridors boisés. Pour d'autres liées aux milieux ouverts, il s'agit de trouver une diversité de milieux sur le territoire (prairies, friches, bandes cultivées extensives, diversité de cultures).

Le vignoble est une culture spécialisée fortement identitaire du la région Chinonaise. A la différence des autres cultures, une végétation spontanée se développe entre les rangs de vignes et s'insère de manière plus douce au sein de l'environnement. La flore indigène s'y développe spontanément et s'y maintient car elle apporte un avantage culturel certain en luttant contre l'érosion des sols et le contrôle de la vigueur de la vigne. Cette diversité floristique attire de nombreux insectes pollinisateurs et auxiliaires.

La carte ci-contre présente les disparités observées dans l'attractivité des zones agricoles pour la biodiversité sur le territoire d'étude.

Cartographie de la matrice agricole

Evaluation du potentiel d'accueil pour la biodiversité
Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Légende

Limites intercommunales

Matrice agricole : Potentiel d'accueil pour la biodiversité

Bon potentiel

Faible potentiel

0 1 km



Réalisation CPIE TVL 2014, BD Ortho IGN 2008

Favoriser la biodiversité en milieu agricole

En fonction de la taille des parcelles, du type et de la méthode de cultures, de la présence de haies, mares, bandes enherbées..., l'agriculture va permettre ou non le développement d'une biodiversité plus ou moins riche. **Le potentiel d'accueil de la biodiversité des terres agricoles a été évalué dans cette étude car il joue un rôle important dans l'identification des enjeux Trame Verte et Bleue du territoire.**



Haies, jachères, zones enherbées, cultures intermédiaires... La protection de la biodiversité d'une exploitation agricole passe par l'aménagement de réserves favorables au développement des espèces et par la connexion de ces îlots pour favoriser leur alimentation et leur reproduction.

✓ ***Exploitation agricole et biodiversité***

Un des moyens de développer la biodiversité d'une exploitation agricole est de ménager des environnements favorables à la faune et la flore. Pour cela, les Surfaces d'Equivalent Topographiques (SET) et des couverts d'intercultures imposés par la réglementation peuvent être utilisés. Parmi les dispositifs favorables à la biodiversité, on peut citer :

- les haies constituées de plusieurs essences ;
- les « bouchons », îlots de 6 à 12 arbres d'espèces différentes ;
- les jachères apicoles ou faune sauvage, semées avec des mélanges spécifiques ;
- les bandes enherbées, ensemencées avec plusieurs espèces ;
- les cultures intermédiaires, en mélange de préférence ;
- les bordures de bois ou de mares, préservées par une bande non-cultivée...
- les cultures favorables, comme le colza pour les pollinisateurs.

Une deuxième dimension de l'aménagement d'une exploitation agricole en faveur de la biodiversité est de permettre aux espèces animales (insectes, oiseaux...) de passer facilement d'un biotope à l'autre. On parle ainsi de « corridor écologique » ou de Trame Verte et Bleue.

✓ ***Gestion des bords de routes et corridor écologique***

Les bandes enherbées présentes sur les bords de routes et entretenues par fauchage tardif jouent un rôle prépondérant dans le maintien de la biodiversité en connectant les habitats entre eux.

Le fauchage tardif ou gestion différenciée n'est pas une absence de fauchage mais un ajustement des interventions d'entretien en fonction de la croissance des plantes et des impératifs de sécurité (virages, sorties de chemins, carrefours). Ces interventions prennent en compte l'accomplissement du cycle des plantes et la vie des animaux.

Concrètement, cela consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés des routes pendant les périodes printanières et estivales afin de favoriser le développement de la faune et de la flore abritées dans ces hautes herbes.



Ecosystème forestier

Environ 24% du territoire

Habitats : Boisements caducifoliés, Peupleraies et Plantation de résineux

Code C.B. : 43 (forêts mixtes) 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins), 41.5 (chênaies acidiphiles), 83.321 (plantations de peupliers), 83.31 (plantations de conifères),



Description générale

Les boisements de la zone d'étude sont constitués de feuillus et de plantations de pins à l'Est d'Avoine et de Huismes, de plantations de peupliers dans le bocage du Véron et de forêt alluviale sur les bords de Loire et de l'Indre. La plupart de ces massifs présentent une alternance de milieux forestiers et de clairières, surtout occupées par des prairies. Les espaces ouverts entretenus sous les lignes THT participent également à la diversification des milieux.

- **Les bois de feuillus** sont répartis sur toutes les communes étudiées. En revanche, leur composition spécifique varie selon la nature du sol et leur gestion. La partie ouest du massif forestier de Chinon présente des futaies de chênes. Ailleurs, le Robinier et divers chênes dominent les bosquets.
- **Les forêts alluviales** occupent un cordon étroit le long du fleuve et de l'Indre. Leur végétation luxuriante abrite une grande diversité d'espèces et justifie leur intérêt patrimonial.
- **Les forêts de ravins** constituent une formation forestière singulière et rare en Touraine : elles se développent sur les pentes fraîches des coteaux exposés au nord-ouest le long de la route de Rivarennnes.

- **Les plantations de peupliers** ce sont développée grâce aux profondes mutations des pratiques agricoles survenues au cours du siècle dernier. Les parcelles situées dans la vallée alluviale et autrefois dévolues à la pâture des troupeaux et aux prairies de fauche ont été peu à peu converties en peupleraies. La faune et la flore d'une peupleraie varie considérablement selon l'âge des plantations, la fertilité du site et la gestion du sous-bois. Une certaine renaturation des peupleraies semble cependant possible. Si leur mode de gestion s'y prête, elles voient en effet s'installer dans leur sous-bois et lisières une colonisation spontanée de la strate herbacée par d'autres arbres et buissons ou lianes



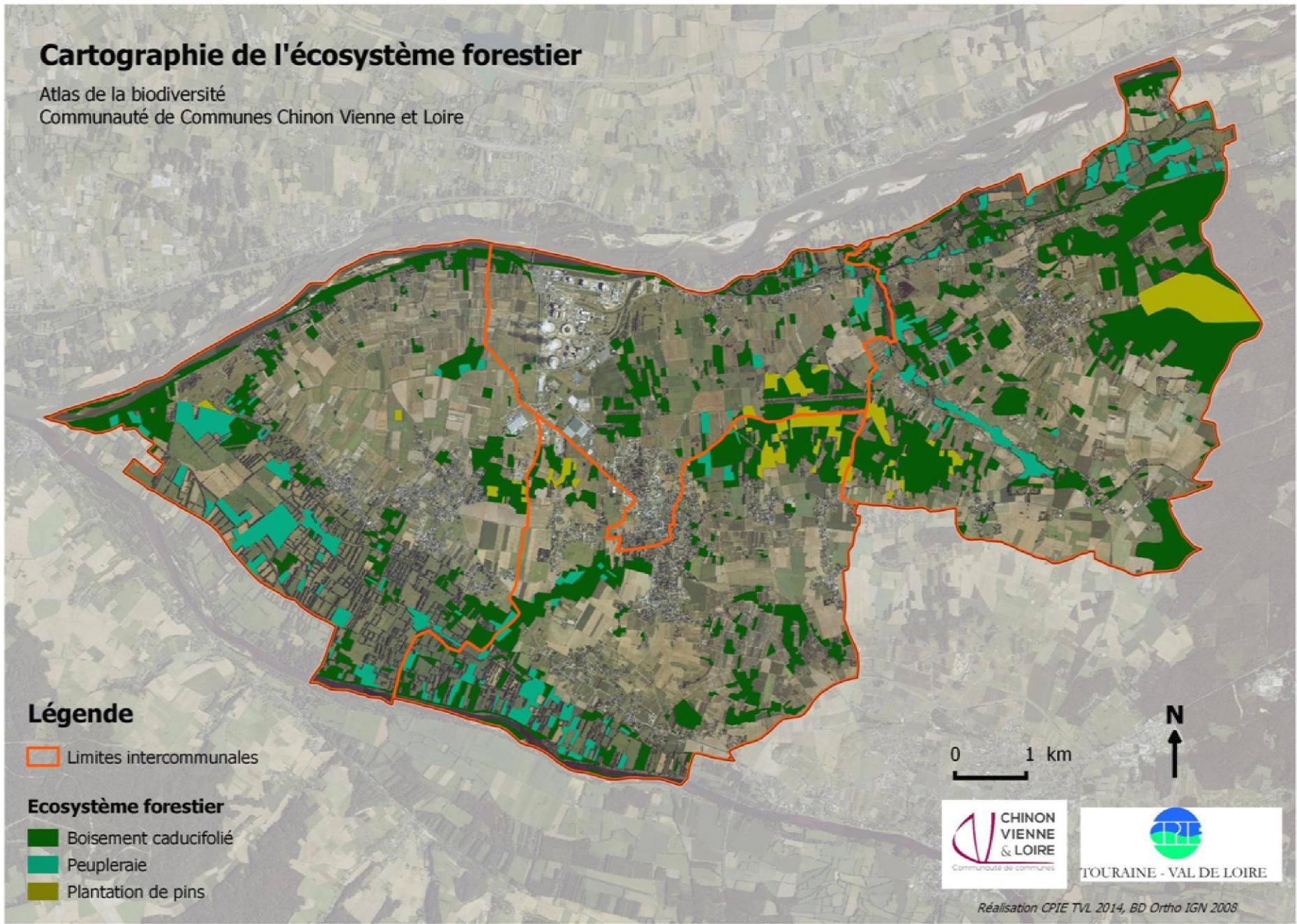
- Quant aux **plantations de résineux**, elles sont généralement constituées de peuplements mono-spécifiques de Pins. Ces essences ont été implantées pour permettre de valoriser les sols sableux peu productifs au détriment des landes.

Les stades jeunes des plantations sont occupés par une végétation herbacée et arbustive abondantes, s'apparentant à celles observées dans les **zones de landes (bruyères, ajoncs, reptiles, passereaux) mais leur diversité décroît avec la pousse des pins**. L'accumulation des aiguilles de pins sur la litière acidifie le sol et contribue à faire diminuer la diversité floristique du sous-bois, et la compétition lumineuse se fait de plus en plus rude avec le développement des plants.



Cartographie de l'écosystème forestier

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Intérêt écologique

La forêt constitue l'un des écosystèmes les plus diversifiés, car la productivité en végétaux y est importante et les chaînes alimentaires y sont structurées de manière très complexe.

- Futaies et strates arborescentes habitées par un cortège d'oiseaux forestiers patrimoniaux (Pics et rapaces notamment), et zones de chasse pour les Chiroptères
- Les jeunes peupleraies claires accueillent une strate herbacée diversifiée, qui s'apparente à celle des prairies et friches humides.
- Les plantations de peupleraies mûres peuvent abriter une communauté d'oiseaux forestiers remarquables (Pics, rapaces...)
- Le pin est un arbre fortement exposé aux risques d'incendies et de foudre, il n'est donc pas rare de trouver des troncs ou branches au sol. S'il est laissé à terre, le bois mort peut alors créer un nouvel habitat pour la micro-faune (insectes saproxylophage)

Menaces

- Mauvaise évaluation ou non intégration des enjeux écologiques dans les modes de gestion sylvicoles
- Accroissement des surfaces plantées
- Entretien excessif du sous-bois
- Drainage des dépressions humides

Espèces patrimoniales

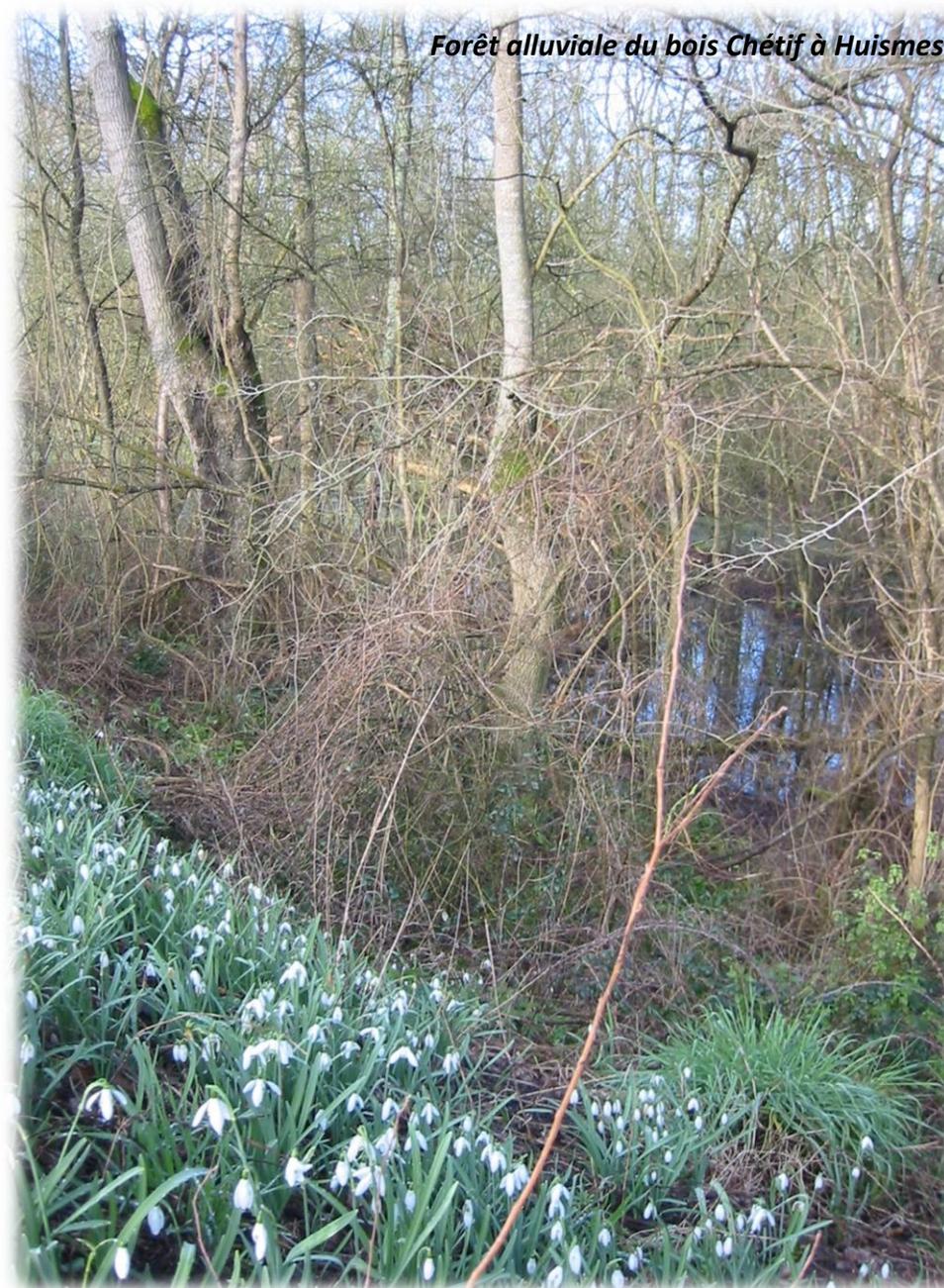
Engoulevent d'Europe*** - Bruyère à balai* - Lorient d'Europe* - Pic noir** - Castor d'Europe*** - Barbastelle d'Europe*** - Grand Capricorne*** - Salamandre tachetée...*

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF



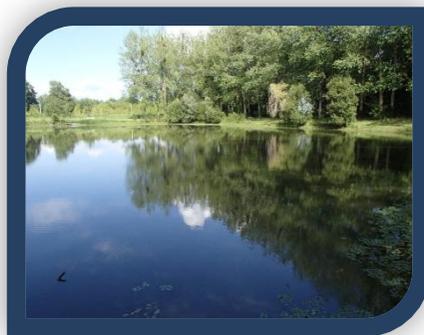
Forêt alluviale du bois Chétif à Huismes

Ecosystème zones humides

Environ 3% du territoire

Habitats : Cours d'eau et pièces d'eau

Code C.B. : 34.1 (lits des rivières), 24.4 (végétations immergées des rivières), 24.5 (dépôts d'alluvions), 53.4 (bordures des eaux courantes), 89.22 (fossés et petits canaux), 22.1 (eaux dormantes), 22.3 (végétations amphibiens), 22.4 (végétations aquatiques), 54 (bas marais, tourbières de transition et sources)



Description générale

Dans les milieux humides, l'eau est le facteur déterminant tant pour le fonctionnement de ces zones naturelles que pour la vie animale et végétale.

Le territoire d'étude présente **une grande diversité de zones humides** permanentes (eaux stagnantes ou courantes) ou temporaires (bassins de rétention, mares temporaires et marais).



Bord de Loire

Le cours de la Loire et de la Vienne comprend une série de petites îles plus ou moins végétalisées et découvertes à l'étiage, et des liaisons hy-

drauliques saisonnières avec de petites annexes appelées « boires » qui participent à diversifier les habitats aquatiques et rivulaires. Les herbiers immergés de plantes aquatiques et les racinaires en berge assurent des zones de refuge pour la faune piscicole, qui compte des espèces menacées comme l'Anguille et le Brochet. Le substrat sableux et les eaux lentes de la Loire, de la Vienne et de l'Indre conviennent aux exigences écologiques de nombreux insectes aquatiques patrimoniaux comme la Cordulie à corps fin et le Gomphe serpentifère, espèces d'intérêt Européen. L'avifaune est également bien représentée et occupe les ceintures végétales et les berges abruptes pour nicher (Hirondelle de rivage, Martin-pêcheur). Les zones exondées et les berges sont en revanche sensibles au développement de plusieurs **plantes exotiques envahissantes**, et leur expansion récente devient une problématique importante en matière de conservation de la biodiversité à l'échelle de l'intercommunalité.

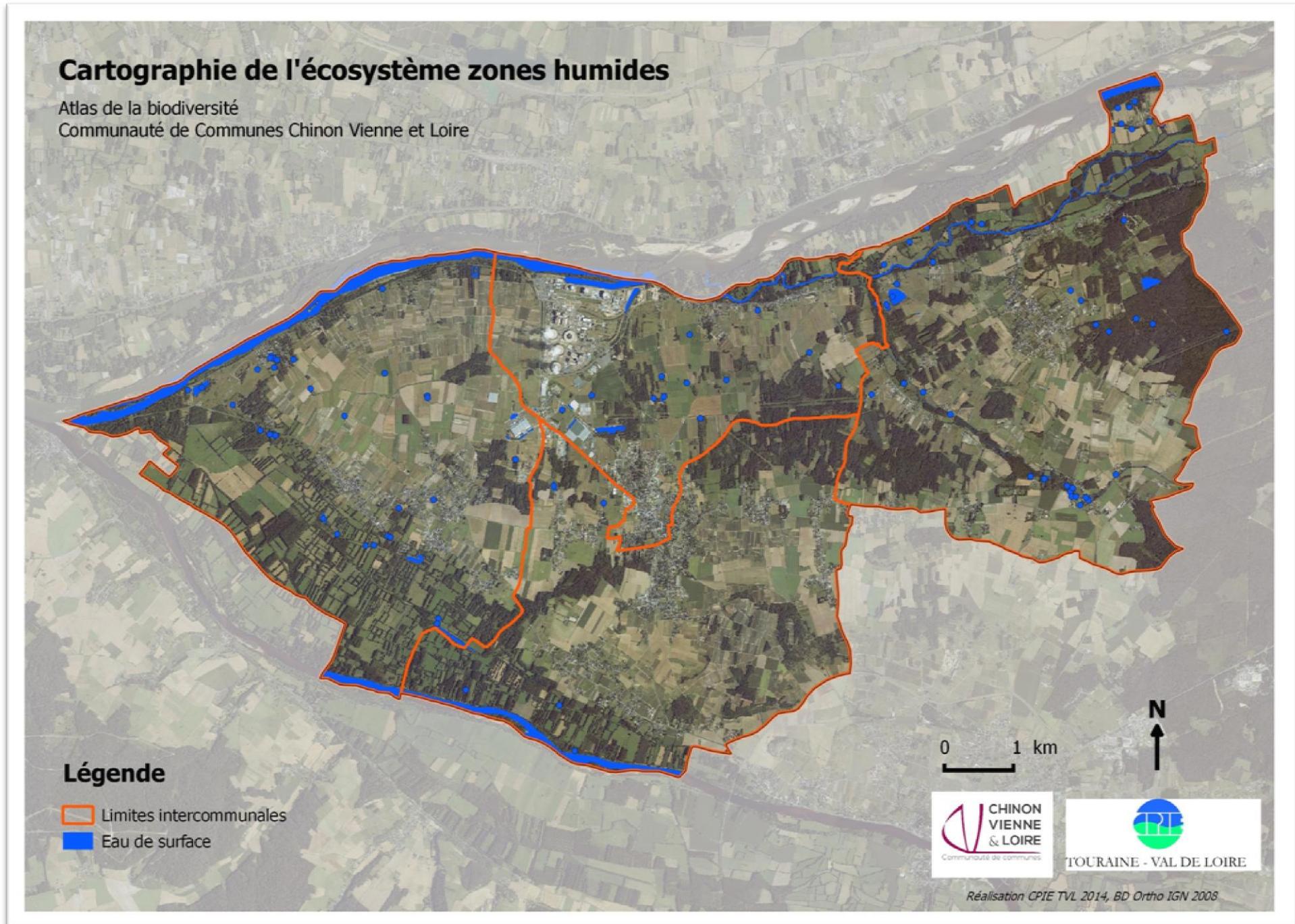
Les ruisseaux de plaine, s'ils présentent une végétation herbacée fournie, accueillent localement l'Agrion de Mercure, petite libellule protégée.



Agrion de Mercure

Les mares et leur cortège végétal de plantes aquatiques sont dispersées sur l'ensemble du territoire en dehors du plateau sableux au Sud-Est de Beaumont. Victimes de multiples dégradations, ces pièces d'eau jouent pourtant un rôle vital dans la gestion des ruissellements, la limitation de l'érosion agricole, l'abreuvement du bétail ainsi que dans le drainage des sols engorgés. Elles permettent également l'épuration des eaux dans les secteurs agricoles et participent à la régulation des débits hydrauliques (rétention en hiver, restitution en été). Elles ont un rôle écologique important en hébergeant des communautés d'amphibiens, de libellules et de nombreuses plantes aquatiques et amphibies.

Les zones de marais ont été pour l'essentiel asséchées et aménagées en prairies, hormis un secteur de bas-marais récemment restauré sur les communes d'Avoine et de Huismes : **le marais des Rouches**.



Intérêt écologique

Par leur richesse en habitats et en espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, leur place comme support d'activités et cadre de vie de qualité, les milieux humides sont des espaces à forts enjeux écologique, économique et social.

- Les cours d'eau abritent une faune piscicole variée et présentent un fort intérêt pour l'avifaune, les insectes et les mollusques.
- Présence d'espèces patrimoniales emblématique du val de Loire comme la Sterne Pierregarin ou le Balbuzard pêcheur.
- Les mares peu profondes dépourvues de poissons sont investies chaque printemps par les Amphibiens pour se reproduire.
- Rôle épurateur non négligeable

Menaces

- Pollution des eaux
- Développement des espèces exotiques envahissantes.
- Artificialisation des berges des cours d'eau.
- Drainage des zones humides.

Espèces patrimoniales

Castor d'Europe*** - Anguille commune**** - Gomphe serpent*** - Agrion de Mercure**** - Triton palmé* - Grenouille agile*** - Pulicaire vulgaire** - Petit Nénuphar pelté*** - Gratiolle officinale**...

**espèce d'intérêt communautaire en Europe*

**espèce bénéficiant d'une protection réglementaire*

**espèce inscrite sur Liste rouge*

**espèce déterminante ZNIEFF*



Etang sur la commune de Savigny en Veron présentant une importante station de Gratiolle officinale

Ecosystème pelouses sèches

Environ 2% du territoire

Habitats : Pelouses sèches
Code C.B. : 34.1 (pelouses pionnières thermophiles), 34.31 (prairies step-piques), 34.32 (pelouses calcaires semi-arides), 34.33 (pelouses calcaires très sèches), 34.34 (pelouses sablo-calcaires), 35.2 (pelouses siliceuses ouvertes)



Description générale

Les pelouses sèches constituent des habitats caractéristiques du relief bosselé au sud-est de Beaumont en Véron. Elles occupent les sols sablo-calcaires et les affleurements de millarge des sommets des Puys, là où les conditions de sécheresse et d'ensoleillement provoquent le développement d'une végétation rase et lâche, composée essentiellement de petites herbacées à floraison abondante et de graminées à forte affinité méridionale (espèces méditerranéennes en limite d'aire de répartition).



Anémone pulsatille

La flore présente un intérêt patrimonial exceptionnel car elle comprend une fraction importante de plantes rares et menacées (Stipe penné, Sabline à grandes fleurs, Anémone pulsatille...) dont la floraison printanière abondante attire un grand nombre d'insectes dont de nombreux papillons menacés (Azuré du serpolet, Mercure) et diverses espèces méditerranéennes (Ascalaphe ambré).

Sous l'effet de ces conditions climatiques extrêmes (sécheresse, chaleur), ces habitats originaux et uniques à l'échelle régionale évoluent très lentement vers des friches thermophiles et vers des chênaies claires propices au développement d'Orchidées protégées (Céphalantère à grandes feuilles, Limodore à feuilles avortées) et très favorables aux reptiles (Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape...).



Coronelle lisse

Anciennement entretenues par des activités agro-pastorales séculaires, ces zones ouvertes incultes sont aujourd'hui incluses au sein d'un périmètre Natura 2000 et gérées annuellement par fauche, griffage et débroussaillage afin de favoriser l'expression d'un maximum de cortèges floristiques.



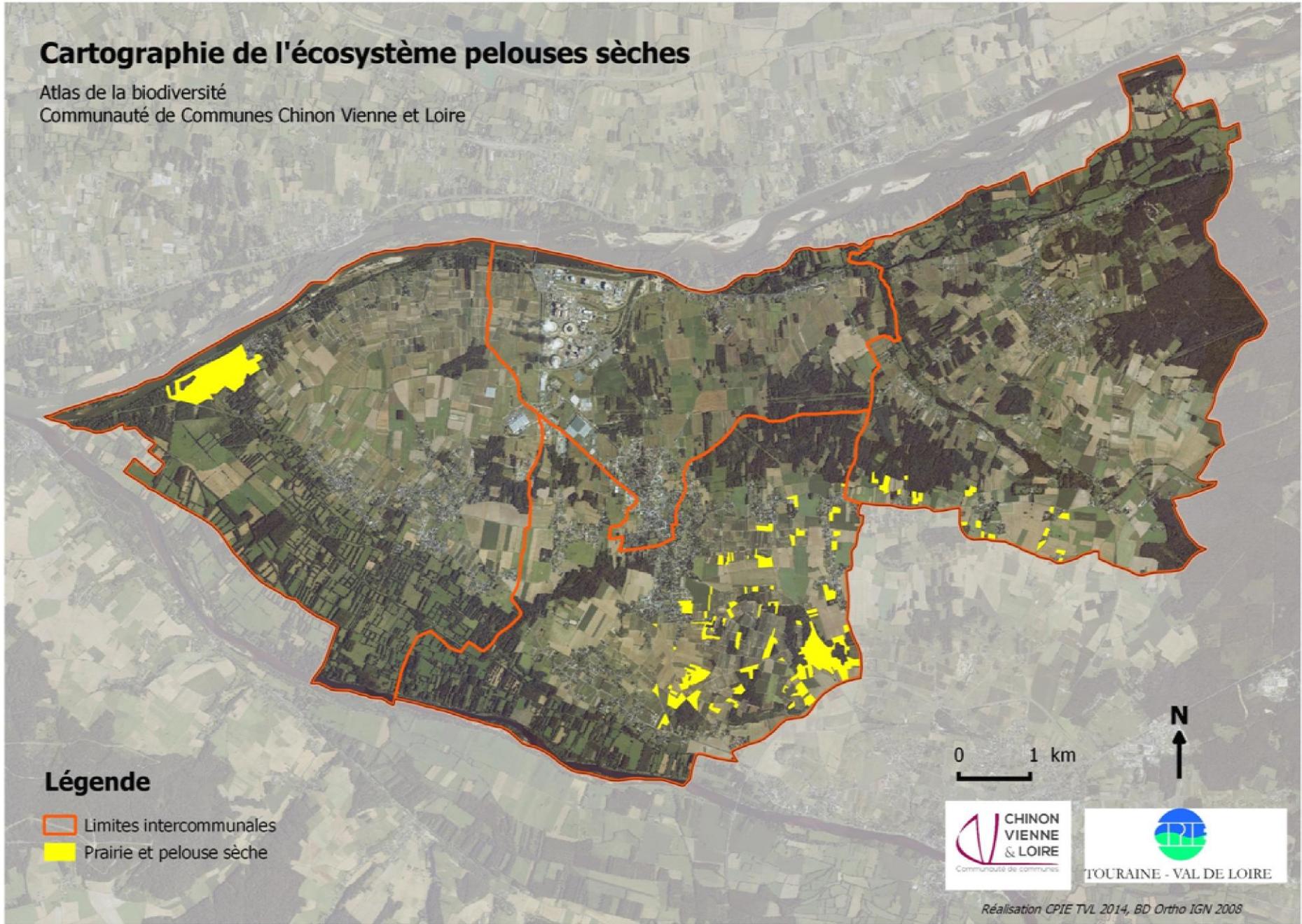
Pelouse sèche en fleur

Deux principaux sites sont présents sur le territoire d'étude :

- les pelouses de **Bertignolles** à la confluence Vienne-Loire, incluses dans la ZPS Loire et gérées par le Conservatoire d'Espaces Naturels,
- le **Puy du Pérou** situé à cheval sur les communes de Beaumont en Véron et de Chinon, inclus dans les sites Natura 2000 des Puys, désigné en ENS et également géré par le CEN Centre

Cartographie de l'écosystème pelouses sèches

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Intérêt écologique

La flore et l'entomofaune concentrent l'essentiel de l'intérêt patrimonial des pelouses sèches. Selon la nature du sol et les conditions microclimatiques, on observe une grande variabilité des cortèges floristiques et de la faune associée.

- Flore xérophile pionnière sur les arêtes rocheuses
- Plantes calcicoles et thermophiles, support de développement des chenilles de nombreux papillons
- Avifaune peu diversifiée et peu spécifique, quelques espèces en limite d'aire (Pouillot de Bonelli)
- Biomasse en insectes importante (Orthoptères)
- Forte densité et diversité de reptiles

Menaces

- Abandon et enrichissement
- Piétinement (moto-cross, véhicules) et dépôts sauvages de déchets

Espèces patrimoniales

Azuré du serpolet*** - Couleuvre d'Esculape*** - Coronelle lisse*** - Lézard des murailles* - Pouillot de Bonelli*** - Criquet des chaumes*** - Ascalaphe ambré** - Stipe penné*** - Sabline à grandes fleurs*** - Limodore à feuilles avortées*** - Anémone pulsatile*** - Ophrys liti-gieux*** ...

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF



Pelouse sèche du Puy du Pérou sur la commune de Beaumont en Véron

Ecosystème bocager

Environ 22% du territoire

Habitats : Prairies mésophiles et Prairies humides

Code C.B. : 38.1 (pâtures mésophiles), 38.2 (prairies à fourrage des plaines), 81.1 (prairies mésophiles améliorées)



Description générale

Le bocage s'oppose aux plaines et aux autres paysages de champs ouverts, tels que l'openfield. Les haies vives entourant chaque parcelle permettent de retenir la terre et l'eau sur les pentes et d'assainir les parcelles humides ; de protéger le terrain des vents desséchant de l'été, et de protéger le bétail des vents froids et humides de l'automne. On retrouve cet écosystème sur le bord de Vienne (le Véron) et de l'Indre. Les parcelles imbriquées dans ce réseau de haies sont principalement recouverte de prairies créant ainsi **une mosaïque de milieux d'une très richesse floristique et faunistique importante.**



Tarier des prés



Fritillaire pintade

Les prairies humides naturelles occupent essentiellement les sols alluvionnaires de bords de cours d'eau régulièrement soumis à des inondations régulières. Sur le val de Vienne, ces espaces ouverts constituent le champ naturel d'expansion des crues et sont donc enrichis régulièrement par les limons déposés par les crues. Ces sols extrêmement fertiles sont alors rapidement recouverts au printemps par une végétation herbacée abondante et caractéristique, comportant plusieurs espèces rares et protégées tels que la Fritillaire pintade, le Séneçon aquatique et la Gratiolle officinale. Elles sont également le milieu de prédilection d'oiseaux prairiaux menacés (Râle des genêts, Tarier des prés) qui semblent aujourd'hui avoir disparu du territoire intercommunal sous l'effet du morcellement des prairies et de leur conversion en peupleraies.

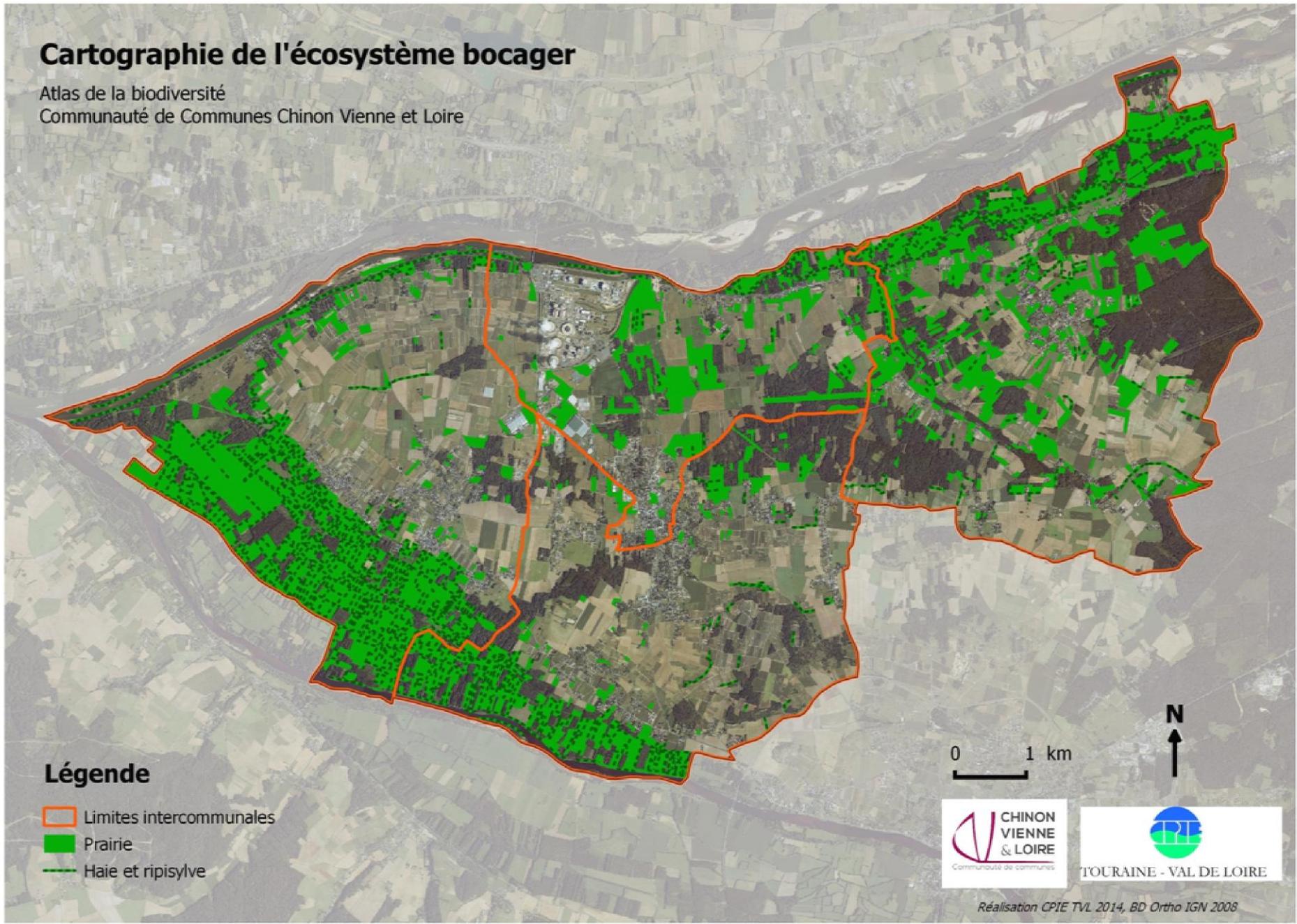


Bocage du Véron

Quant aux prairies mésophiles, elles occupent une très faible surface des terres agricoles présente sur la zone d'étude. Permanentes ou temporaires, ces espaces en herbe participent à diversifier les paysages agricoles ruraux. **Associées traditionnellement à des linéaires boisés, elles complètent l'intérêt biologique du bocage en offrant des conditions de vie favorables à un cortège d'espèces des milieux ouverts** (insectes, Caille des blés, Alouette des champs, Busard Saint-Martin). Ces prairies, qui forment une « trame verte » cohérente sur le territoire intercommunal, présentent un cortège floristique variable selon les pratiques d'entretien et l'enrichissement du substrat. Certaines prairies montrent une couverture végétale uniforme et sont issue de semis d'espèces sélectionnées pour leur qualité fourragère, tandis que d'autres sont gérées de manière extensive et possèdent une grande diversité d'espèces prairiales, qui va de pair avec un intérêt pour la petite faune (insectes, micromammifères, oiseaux).

Cartographie de l'écosystème bocager

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Légende

- Limites intercommunales
- Prairie
- Haie et ripisylve

Intérêt écologique

De plus en plus rares dans le paysage agricole moderne, les prairies non-artificielles abritent une importante biodiversité floristique et faunistique.

- La biomasse en insectes est souvent importante en fin d'été (orthoptères) et offre une manne alimentaire à de nombreux prédateurs (oiseaux, mammifères)
- Sites de reproduction d'oiseaux prairiaux.
- Rôle majeur des prairies humides dans l'écrêtement des crues, l'épuration des eaux et le soutien à l'étiage.

Menaces

- Déprise ou intensification de l'élevage
- Drainage des prairies
- Retournement des prairies et mise en culture
- Manque d'entretien et de renouvellement des Frênes têtards

Espèces patrimoniales

Bruant proyer** - Flambé* - Mélitée du plantain* - Tarier des prés*** -
 Râles des genêts*** - Pélodyte ponctué*** - Busard Saint-Martin*** -
 Fritillaire pintade*** - Gratiolle officinale** - Pigamon jaune** -

**espèce d'intérêt communautaire en Europe*

**espèce bénéficiant d'une protection réglementaire*

**espèce inscrite sur Liste rouge*

**espèce déterminante ZNIEFF*



Prairie humide dans le bocage du Véron, Savigny en Véron

V. La Trame Verte et Bleue intercommunale

1) Trame Verte et Bleue : généralités

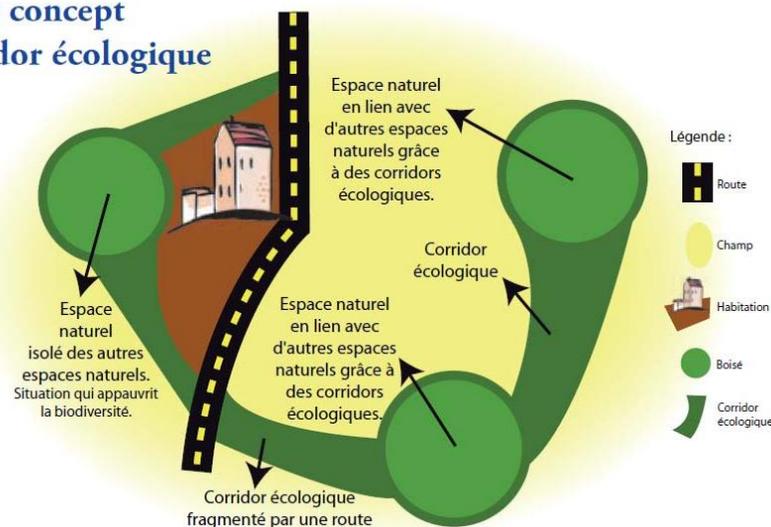
a. Concept de la TVB

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui vise à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre service aux activités humaines.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent aux espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Le concept de corridor écologique



Ces grandes orientations stratégiques s'appliquent aux différentes échelles des politiques territoriales à travers une démarche d'emboîtement généralement descendante, qui implique donc de traduire et de préciser à une échelle inférieure les recommandations issues du niveau supérieur :

- **nationale** : définition de critères de cohérence des trames verte et bleue entre les différentes régions et élaboration d'une carte nationale des enjeux de continuité écologique,
- **régionale** : mise en place d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans chaque région (le projet du SRCE de la région Centre est actuellement soumis à enquête publique, pour une validation envisagée en 2015),
- **locale** (intercommunale et communale) : adéquation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) aux orientations des documents de programmation de norme supérieure.

b. Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les « réservoirs de biodiversité » sont constitués d'un réseau de sites naturels d'intérêt biologique majeur, offrant des conditions favorables au développement de la biodiversité tant remarquable qu'ordinaire. Deux catégories de réservoirs de biodiversité ont été distinguées au cours de cette approche :

- les **réservoirs de biodiversité dits « majeurs »**, abritant des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale,
- les **réservoirs de biodiversité dits « secondaires »**, de superficie moindre mais présentant néanmoins un intérêt biologique au regard du contexte local.

Ces deux types de réservoirs biologiques forment l'ossature principale de la TVB, car c'est essentiellement depuis ces pôles d'attractivité majeurs que s'organisent les déplacements des espèces et l'articulation de la TVB.

c. Corridors de biodiversité

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les « corridors écologiques » sont constitués des éléments du paysage permettant aux espèces animales et végétales de circuler d'un réservoir de biodiversité à l'autre et d'assurer ainsi leur développement et leur dispersion sur le territoire et au-delà. Ces corridors sont formés par l'ensemble des sous-trames (bocage, zones forestières, zones prairiales, pelouses, zones humides...) auxquelles s'ajoutent ponctuellement divers éléments semi-naturels du paysage (jardins de particuliers, talus routiers, délaissés...).

2) Identification de la TVB intercommunale

a. La sous-trame bocagère

Ossature principale

Bocage alluvial du Véron, bords de l'Indre, Vallée de la Riasse

Description de la sous-trame

Au sein des paysages ruraux, les haies associées aux zones agricoles assurent depuis des décennies des fonctions de régulation climatique et de protection des sols. Le maillage bocager forme une continuité écologique indispensable à la faune de plaine, en assurant notamment la liaison entre les zones boisées et en créant des zones tampons favorables à la biodiversité. A titre d'exemple, les Chiroptères sont particulièrement dépendants du maillage de haies pour se déplacer en milieu ouvert

Les « éco-complexes » formés par l'association étroite entre les haies, les prairies et les zones humides (fossés et mares) constituent un intérêt majeur au sein de la TVB, et c'est généralement au cœur de ces espaces agricoles traditionnels que subsistent des alignements de frênes têtards dont l'intérêt écologique et paysager est indéniable.

Analyse de la fonctionnalité de la sous-trame

Un maillage serré de haies subsiste dans les secteurs d'élevage extensif en vallée alluviale, où le bocage possède encore une utilité traditionnelle (délimitation du parcellaire, ombrage pour le bétail). D'une manière générale, la présence d'un petit parcellaire agricole apparaît favorable au maintien d'un maillage bocager cohérent :

- Les paysages du Véron et du Val de L'Indre sont composés d'une multitude de petites prairies de fauche encadrées par des alignements séculaires de frênes.
- A l'inverse, le bocage est lâche voire inexistant sur les sols fertiles soumis à de fortes pressions agricoles et urbaines.

Le rôle des prairies dans le fonctionnement de la TVB est également très variable selon l'environnement dans lequel elles s'insèrent :

- dans les fonds de vallée de la Vienne et de l'Indre, les prairies humides permanentes gérées par fauche ou pâturage occupent une vaste superficie car elles permettent de valoriser les sols régulièrement soumis aux inondations. Leur gestion extensive permet en outre le développement d'une flore remarquable.
- Au sein des contextes agricoles (plaine de Savigny, plateau d'Avoine et de Huismes), elles sont disséminées et s'insèrent en mosaïque avec des cultures en diversifiant l'occupation des sols.



b. La sous-trame forestière

Ossature principale

Massif forestier de Chinon, ripisylve de l'Indre, Bois de Pincé, Bois Chillou, Bois de Beaumont

Description de la sous-trame

Sur la zone d'étude, la sous-trame forestière apparaît essentiellement morcelée en bosquets de taille réduite, hormis sur la commune de Huismes où le massif forestier de Chinon atteint sa limite ouest. Sur cette fraction de forêt domaniale, les boisements de feuillus se mêlent à des plantations de résineux sur les sols acides et sableux à l'est de Huismes.

Ailleurs, les bois de feuillus de taille variable se trouvent sur les sols sableux incultes ou se développent spontanément sur d'anciennes parcelles cultivées. Dans les vallées alluviales, l'abandon des pratiques d'élevage a entraîné au cours des dernières décennies le développement des peupleraies. Des boisements remarquables ont néanmoins été relevés sur les pentes du plateau de Huismes (forêt de ravins) ainsi que le long des principaux cours d'eau de l'aire d'étude (ripisylves des bords de Vienne et de l'Indre).

Analyse de la fonctionnalité de la sous-trame

Le rôle de la sous-trame forestière dans la fonctionnalité de la TVB est très variable : les espaces boisés sont généralement source de biodiversité (grands mammifères et oiseaux notamment), mais leur mode de gestion (entretien du sous-bois) et leur nature (feuillus ou conifères) influencent considérablement leur intérêt pour la faune et la flore.

Les peupleraies, très dispersées dans la vallée, constituent une typologie à part : la rotation rapide de ces boisements artificiels monospécifiques est peu compatible avec le développement d'une importante diversité d'espèces forestières. En revanche, si l'entretien du sous-bois s'effectue de manière raisonnée, ces espaces constituent des zones de refuge et de transit pour la faune en contexte de grandes cultures.

c. La sous-trame humide

Ossature principale

Loire, Indre, Vienne, Riasse et chevelu hydrographique secondaire

Description de la sous-trame

L'ensemble des zones humides et végétations associées participent à la formation des continuités aquatiques. Le réseau hydrographique est une typologie emblématique de la TVB locale, et se présente sous forme d'une variété de cours d'eau intermittents (fossés, canaux...) ou permanents (Vienne, Loire, Indre...). Le réseau de pièces d'eau stagnantes, particulièrement dense dans les zones d'élevage traditionnel, contribue à la fonctionnalité de la trame bleue et à la pérennité des espèces aquatiques.

Au-delà d'un simple intérêt biologique, la qualité et la fonctionnalité des zones humides assurent un rôle d'utilité publique en garantissant le bon état physico-chimique des eaux, et constituent de fait un enjeu fort.

Analyse du fonctionnement de la sous-trame

La Loire, l'Indre et la Vienne délimitent le territoire d'étude et constituent l'ossature principale de la trame bleue intercommunale. Le réseau hydrographique secondaire assure également une continuité écologique au sein des paysages de vallée (vastes espaces agricoles de part et d'autre de la Riasse, nord du bourg d'Avoine), car il permet à de nombreuses espèces aquatiques et amphibiens de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre. L'importance et le rôle de ce réseau dans la TVB globale sont néanmoins à nuancer localement, car les ouvrages de gestion des eaux peuvent entraver l'écoulement des eaux de surface. La gestion raisonnée des cours d'eau et le maintien d'une végétalisation sur les berges sont les éléments clés permettant une fonctionnalité optimale des continuités aquatiques et une meilleure épuration des eaux superficielles.

L'intérêt écologique des pièces d'eau stagnante est renforcé lorsqu'elles s'insèrent au sein d'un paysage mixte où se mêlent bâti rural, prairies et espaces boisés. Aujourd'hui, la plupart des mares se rencontrent dans le bocage du Véron et de l'Indre, le long de la Riasse ainsi que dans les zones à urbanisation lâche où elles possèdent un rôle ornemental. Ces réseaux de mares forment alors des continuités en « pas japonais ».

d. La sous-trame des pelouses sèches

Ossature principale

Pelouses de Bertignolles, Puy du Pérou

Description de la sous-trame

Les pelouses sèches du Chinonais figurent parmi les milieux naturels les plus riches et les plus patrimoniaux de la zone d'étude. L'intérêt écologique, géologique et paysager de ces habitats se concentre au sein de deux réservoirs de biodiversité particuliers : les pelouses de Bertignolles à la confluence, et le Puy du Pérou à Beaumont.

Les espèces animales et végétales liées aux pelouses sèches ont développées des stratégies de survie intimement liées aux conditions d'aridité ou de chaleur locales. Si la plupart de ces espèces font preuve d'une mobilité importante (graines dispersées par le vent, insectes...), les plus spécialistes sont extrêmement localisées et ne se développent que dans des conditions très strictes. Leur survie dépend donc étroitement du maintien d'un réseau de pelouses en bon état de conservation.

Analyse du fonctionnement de la sous-trame

Les pelouses sèches forment un réseau peu structuré et réparti principalement sur deux secteurs : Bertignolles (Savigny) et le Pérou (beaumont). En dehors de ces réservoirs de biodiversité majeurs, un réseau lâche de pelouses relictuelles se distribue :

- essentiellement autour des Puys au sud-est du bourg de Beaumont et au sud de Huismes, au sein d'un contexte viticole présentant des espaces-relais favorables au développement des espèces animales et végétales inféodées aux pelouses (enherbement viticole, talus, friches sèches...)
- sur les sables calcaires des bords de Loire (rares).

La gestion raisonnée des accotements routiers et des talus constitue un intérêt majeur dans le maintien de micro-espaces favorables aux espèces de pelouses sèches, en assurant pour ces espèces des habitats refuges au sein de matrices agricole ou urbaine hostiles.

3) Fonctionnalité de la TVB intercommunale

Une TVB apparaît fonctionnelle lorsque les réservoirs de biodiversité sont reliés les uns aux autres par des corridors variés. En superposant la localisation des cœurs de nature à celle des différents continuums écologiques de la TVB (bocage, bois, zones humides, pelouses...) on met en évidence à la fois les continuités existantes et les secteurs sensibles où l'absence notable de corridors fragilise la TVB en empêchant la mise en réseau de l'ensemble des réservoirs. **C'est précisément sur les zones qui provoquent la porosité de la TVB que doivent porter en priorité les actions visant à restaurer les continuités écologiques du territoire.**

Les zones à enjeux identifiées par notre approche sont réparties sur l'ensemble des communes étudiées. Elles sont majoritairement localisées sur des secteurs dominés par les grandes cultures ou l'urbanisation dense, où la faible représentativité des sous-trames détaillées précédemment empêche la mise en réseau de l'ensemble des sites naturels du territoire.

Ces zones à enjeux sont présentées sur la carte ci-après et détaillées dans les chapitres consacrés à l'état des lieux de la biodiversité de chaque commune étudiées en 2014.

4) Conformité avec les documents de planification de niveau supérieur

Dans une logique d'articulation des échelles, l'analyse des orientations et prescriptions formalisées au sein des documents directeurs du SRCE et de la TVB du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine constitue une étape de validation indispensable afin de vérifier la prise en compte des orientations émanant des documents d'échelle supérieure, et la compatibilité entre les principales continuités écologiques identifiées dans ces documents de planification et la structure de la TVB révélée par notre approche sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

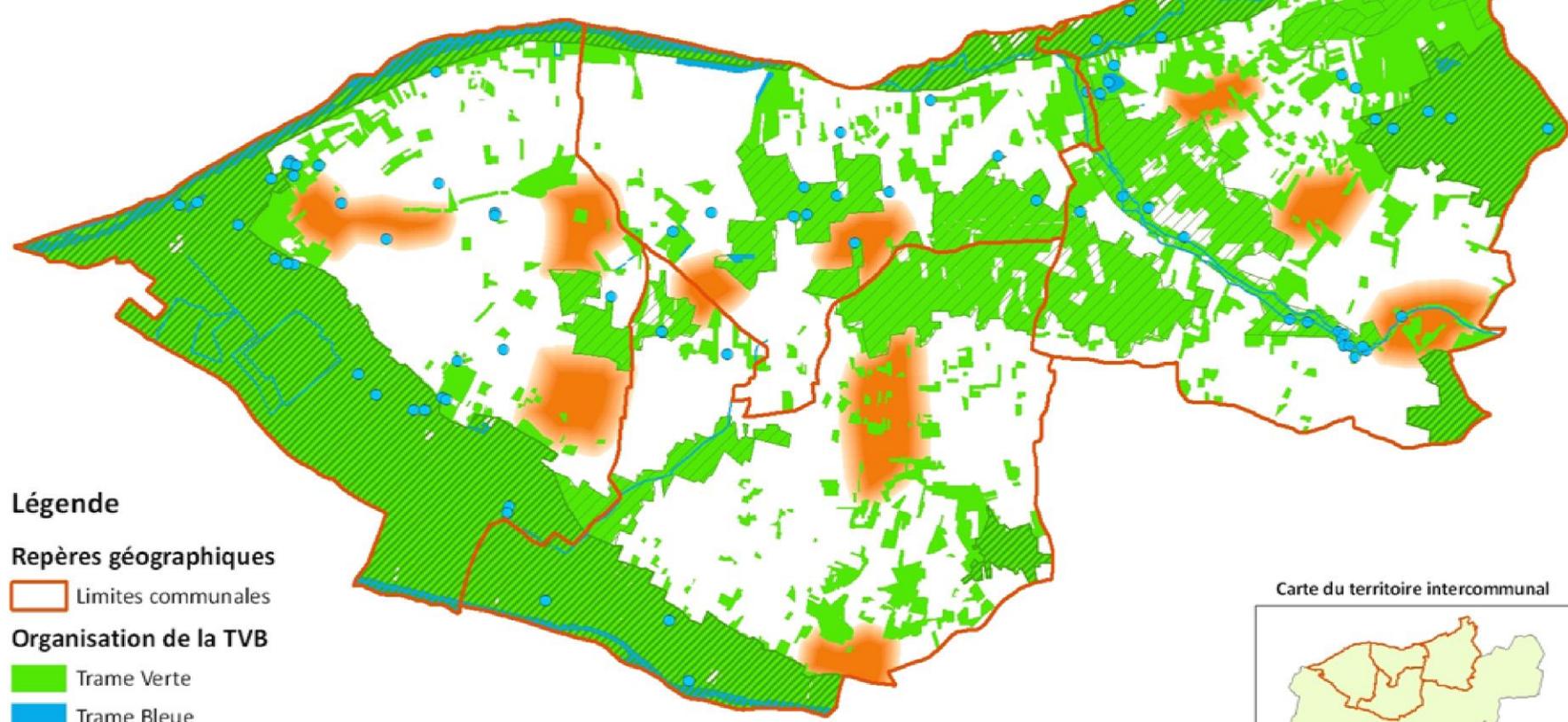
Cette étape de validation interviendra à l'issue des 3 années du projet d'atlas (2016).

Organisation générale de la TVB

Communes de Savigny-en-Véron, Beaumont-en-Véron, Avoine et Huismes

Atlas de la biodiversité

Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Légende

Repères géographiques

Limites communales

Organisation de la TVB

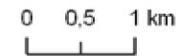
Trame Verte

Trame Bleue

Réservoir de biodiversité majeur

Réservoir de biodiversité secondaire

Zones à enjeux TVB



TOURAINE - VAL DE LOIRE
Réalisation CPIE TVL 2014, BD Ortho IGN 2008

CHINON
VIENNE
& LOIRE
Communauté de Communes

Carte du territoire intercommunal



VI. Enjeux environnementaux à l'échelle communale

1) Commune d'Avoine

a. Description et organisation du territoire communal

La commune d'Avoine présente un contexte géologique très homogène puisque l'ensemble de la commune se situe sur des alluvions anciennes de très basses terrasses, constituées de sables et de galets autrefois déposés par la Loire. A l'est de la commune on observe une zone d'alluvions modernes, le long de la rivière « La Riasse » puis dans le secteur situé entre le lit de la Loire et de l'Indre. Ces alluvions sont constituées de sables et de graviers.

L'ensemble de la commune étant situé dans l'espace de confluence de la Loire et de la Vienne, la topographie y est très plate. Le territoire communal se situe dans une fourchette d'altitude la plupart du temps comprise entre 35 et 40 m. La plaine alluviale était autrefois recouverte de bois, de landes et de roselières comme nous le rappelle la toponymie : les Pillettes (terme désignant une végétation humide), les Pelouses, le Pâtureau, les Grandes friches, la Forêt.

La présence d'eau dans le sol est encore aujourd'hui trahie par la présence historique de plans d'eau aujourd'hui disparus : Le Lac, le Lac des dames, Lac Jamet, Lac Vermin, Lac Lacune... Pour assainir ces zones marécageuses et se protéger des débordements fréquents de la Loire et de l'Indre, les habitants ont édifié au XIV^e et XV^e siècle, la levée du Véron qui s'étale entre le moulin de l'Arceau à la confluence de l'Indre et de la Riasse et le hameau de Bertignolles en aval. Cet aménagement a été complété au Moyen-Âge par d'importants travaux de défrichements et de drainage.

L'urbanisation se concentre dans une enclave à l'extrémité sud de la commune. Au nord-ouest, une surface importante est occupée par le site de la centrale nucléaire et une vaste zone industrielle. Le reste du territoire communal se partage entre des zones boisées (Le Pas de Cordais, les Pelouses, la Forêt) et des zones où alternent des prairies, des friches, des peupleraies, quelques cultures et du maraîchage.

b. Eléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

- **Lit mineur de la Loire et ripisylve**

En dépit d'un intérêt écologique majeur, le lit mineur de la Loire ne concerne qu'une fraction marginale de la commune d'Avoine. Toutes les espèces emblématiques du fleuve (Castor, avifaune, poissons migrateurs) sont présentes sur cette portion, mais les habitats alluviaux présents sur le territoire communal ne fournissent pas les conditions favorables à leur développement. Un cordon de ripisylve entre la Loire et la centrale nucléaire a cependant été maintenu.

- **Lit mineur et bocage alluvial de l'Indre**

L'embouchure de l'Indre avec la Loire est incluse dans la commune. La basse vallée de l'Indre située près de la confluence est composée d'une alternance de prairies humides, de ripisylve et de bocage d'un grand intérêt paysager. La faune associée à ce paysage alluvial comporte plusieurs espèces emblématiques, au premier rang desquelles figurent le Castor, le Milan noir et à divers prédateurs qui profitent de la manne alimentaire fournie par la ressource abondante en insectes (Chiroptères, source DREAL Centre).

- **Marais des Rouches**

Le marais des Rouches est situé sur les communes d'Avoine et de Huismes dans « les fonds de la vallée de la Riasse », un petit affluent de l'Indre. Cette zone humide présente une richesse biologique et écologique forte : les zones humides de cette superficie et accueillant des habitats palustres sont rares à l'échelle de la Touraine et subissent une forte régression depuis le début du XX^e siècle.

Le marais des Rouches a bénéficié d'un programme de restauration soutenu par la collectivité, le PNR et le CPIE, visant à recréer des conditions favorables aux habitats palustres : prairies humides, mégaphorbiaies, mares... Plusieurs espèces patrimoniales y ont également été recensées récemment (insectes surtout) : le Cordulégastre annelé, le Petit Mars Changeant, le Criquet des roseaux...

Organisation de la TVB d'Avoine

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Légende

Repères géographiques

 Limites communales

Composantes de la Trame Verte

 Sous-trame pelouses sèches

 Sous-trame prairiale

 Sous-trame forestière

 Réseau de haies

Composantes de la Trame Bleue

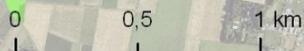
 Zones humides majeures

 Réseau hydrographique secondaire

 Réseau de mares



Réalisation CPIE TVL 2014, BD Ortho-IGN 2008



Carte du territoire intercommunal



Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2014

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages et sites industriels
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Forêts mixtes des grands fleuves
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Chênaie sessiliflore ligérienne à Houx fragon Chênaie pédonculée atlantique à Houx fragon
		Peupleraie
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
		Cours d'eau

Diversité des espèces

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

Le territoire communal d'Avoine est peu concerné par des périmètres environnementaux. Seuls le lit mineur de la Loire et le val de l'Indre sont inclus dans des périmètres de protection via leur inscription dans le réseau de sites Natura 2000. En conséquence, la bibliographie traitant des

habitats ou des espèces patrimoniales et les données localisées s'y rapportant sont rares, c'est pourquoi les inventaires menés par le CPIE étaient nécessaires pour préciser la valeur du patrimoine naturel de la commune.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées dans ce tableau.

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Cyperus longus</i>					VU
	<i>Fritillaria meleagris</i>					VU
	<i>Populus nigra</i>					
	<i>Scilla autumnalis</i>					
	<i>Thalictrum flavum</i>					
Insectes	<i>Ulmus laevis</i>					
	<i>Apatura ilia</i>					NE
	<i>Calopteryx virgo</i>					
	<i>Coenagrion mercuriale</i>					NT
	<i>Cordulegaster boltonii</i>					
	<i>Libellula fulva</i>					
	<i>Lucanus cervus</i>					NE
Mammifères	<i>Mecosthetus parapleus</i>					EN
	<i>Stethophyma grossum</i>					
	<i>Castor fiber</i>					VU
Oiseaux	<i>Cettia cetti</i>					
	<i>Upupa epops</i>					
	<i>Milvus migrans</i>					VU
	<i>Pernis apivorus</i>					
Amphibiens	<i>Hyla arborea</i>					
	<i>Rana dalmatina</i>					
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>					
	<i>Lacerta bilineata</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)



Boisements alluviaux des bords de l'Indre au Néman, juin 2014



Le Marais des Rouches, août 2014

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

En dépit de vastes surfaces prairiales, la commune présente un maillage bocager très lâche, concentré sur le val de l'Indre où les alignements de frênes têtards et les ripisylves forment un ensemble paysager d'un grand intérêt pour le développement d'espèces patrimoniales et la circulation des espèces (les Chiroptères suivent les corridors boisés pour se déplacer la nuit).

Ailleurs, les pâtures mésophiles forment une continuité écologique en « pas japonais » et s'insèrent au sein d'un contexte agricole dominé par de grandes cultures de céréales et de protéagineux, notamment autour du LD « les Etivaults ». Elles contribuent essentiellement à diversifier la matrice agricole et participent à l'accueil de la petite faune de plaine.

La friche herbacée entretenue sous la ligne THT et traversant le bois des Pelouses présente également à créer une continuité au sein de l'écosystème forestier, particulièrement propice au déplacement de la flore (dissémination des graines) et de la faune (insectes entre autres).

Sous-trame forestière

Les surfaces forestières se présentent sous forme d'une mosaïque éparse de petites parcelles boisées répartie largement au centre et à l'est de la commune. Une large frange boisée occupe la bordure est de la commune au LD « les Pelouses », créant ainsi une continuité entre la vallée de la Riasse à l'est (Huismes) et l'agglomération d'Avoine.

Les boisements alluviaux contribuent pour beaucoup à la fonctionnalité du réseau hydrographique, ne serait-ce qu'en fournissant une zone tampon essentielle entre le cours d'eau et la vallée majoritairement artificialisée.

A noter également la présence de peupleraies sur le val de l'Indre, qui participe peu à la cohérence des réseaux écologiques intercommunaux : sous-bois généralement pauvre en espèces et entretenu, plantation monospécifique et rectiligne, vitesse de rotation rapide du boisement...

Sous-trame humide

Les écoulements de surface sont rares sur la commune : en dehors des deux cours d'eau majeurs que sont la Loire et l'Indre, le réseau hydrographique local est très réduit. Le val de l'Indre forme ici une multitude de petites îles entre lesquelles serpentent les nombreux méandres de la rivière, à l'origine d'un entrelacs de cours d'eau très favorables à la libre circulation des espèces animales et végétales.

La vallée de la Riasse, qui forme la limite est de la commune, offre un corridor humide adjacent au val de l'Indre. Alimentée par de nombreux ruisseaux issus du plateau de Chinon, cette vallée humide constitue un corridor aquatique majeur reliant l'extrémité ouest du massif forestier de Chinon au val de l'Indre.

Les pièces d'eau stagnante forment un réseau relativement étendu sur les alluvions anciennes à l'est du bourg, au sein d'une zone d'élevage où alternent pâtures et bosquets. Ce réseau de mares se prolonge à l'ouest entre la centrale et le bourg jusqu'à rejoindre la plaine agricole drainée du nord de Savigny. Il est probable que ces zones humides jouent un rôle important dans le maintien et la dispersion d'espèces aquatiques (Amphibiens surtout) mais les données naturalistes disponibles pour étayer cette hypothèse manquent.

Sous-trame pelouses sèches

Les limons fertiles des terres de vallée sablo-argileuses ont de tout été largement exploitées par l'agriculture. Le relief inexistant sur la commune ne permet pas de présenter une variation de topographie suffisante pour permettre l'apparition de coteaux secs, il n'est donc pas étonnant de constater qu'aucune pelouse n'a été recensée sur le territoire d'Avoine.

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux TVB correspondent aux portions du territoire communal sur lesquels l'absence ou la faible représentativité des composantes de la TVB (haies, prairies, bois, zones humides...) empêche la mise en réseau global de l'ensemble des sites naturels identifiés sur la commune, et pénalise par conséquent les déplacements d'espèces et leur pérennité à long terme.

Les zones naturelles présentant une diversité d'habitats et favorisant la diversité des espèces animales et végétales sont rares à Avoine : l'occupation du sol est majoritairement dévolue aux activités humaines en dehors des secteurs préservés par une agriculture extensive ou peu productifs. La disposition des réservoirs de biodiversité présents sur et autour de la commune, combinée à la disposition des sous-trames composant la TVB d'Avoine, laissent apparaître plusieurs zones à enjeux :

- **Les Buttes** (sud-ouest) : zone urbanisée et zone agricole
- **Les Caillies** (centre) : zone agricole

Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus...



Grand Mars Changeant Apatura ilia, Marais des Rouches, juillet 2014

Organisation de la TVB d'Avoine

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Légende

Repères géographiques

 Limites communales

Elements de fragmentation de la TVB

 Matrice agricole

 Matrice urbaine lâche

 Matrice urbaine dense

 Réseau routier principal

Organisation de la TVB

 Trame Verte

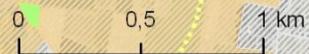
 Trame Bleue

 Zones à enjeux TVB

 Continuité écologique à développer



TOURAINE - VAL DE LOIRE
Réalisation CPIE TVL 2014, BD Ortho IGN 2008



Carte du territoire intercommunal



2) Commune de Beaumont en Véron

a. Description et organisation du territoire communal

La commune de Beaumont-en-Véron se localise à la confluence de la Loire et de la Vienne. L'est du territoire communal culmine à 80m (Bois de Beaumont) dans le secteur des puys du Chinonais. Ce secteur constitue l'extrémité la plus à l'ouest du plateau de la forêt de Chinon. Très érodé à cet endroit, ce plateau ne subsiste plus que sous la forme de buttes appelées puys (Les Galippes, les Peuilles, le Puy des ajoncs, le Pérou...). Ces buttes voient affleurer les séries calcaies du Turonien et notamment la Millarge, un tuffeau jaune très friable. Le reste de la commune est relativement plat et se situe à des altitudes comprises entre 29 et 35 m sur les alluvions de la Vienne au sud (sables et argiles) ou sur des alluvions anciennes de la Vienne au nord et à l'ouest de la commune (sables et galets).

L'occupation du sol est assez variée. Au sud de la commune, sur les alluvions de la Vienne, entre la rivière et la route de Savigny s'étend encore une vaste zone bocagère où les prairies sont encore bien présentes. Plus au nord c'est le domaine des vignes. Celles-ci s'étendent des caves aux Fièvre à l'ouest, jusqu'à Coulaine à l'est ainsi que sur une bonne partie du secteur des puys, de la D749 jusqu'au Moulins de Beau puy et au Pérou.

Au nord de la D118, sur la plaine sableuse du Néman, une grande partie de la surface est boisée (La Fosse, La Chaussée). De même, à l'ouest du bourg d'Avoine, entre Détilly et Razilly, s'étend une importante langue de bois (Bois des Rois).

A l'ouest du bourg autour de la Roche-Honneur, Razilly et Montour s'étend un des seuls secteurs de culture : dans ces terrains sableux, friches et jachères alternent avec quelques parcelles de cultures.

b. Eléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

- **Lit mineur de la Vienne et ripisylve**

Le territoire communal inclut une portion du cours de la Vienne, dont le substrat sableux, le faible débit et la faible profondeur d'eau sont propices au développement d'herbiers aquatiques, et accueillent des espèces

menacées comme la Grande Mulette, le Gomphe serpentin et divers poissons migrateurs devenus rares comme l'Alose et l'Anguille (source : DREAL Centre).

Sur cette portion de cours d'eau, une étroite ripisylve de vieux frênes et de saules borde la rivière. Les berges exondées en été sont colonisées par d'importants herbiers de jussie, au sein desquels se développent quelques rares espèces patrimoniales comme la Pulicaire vulgaire, protégée en France. Le haut de berges présente une tapis herbacé très dense composé d'Asters et de Bidens invasifs, mais abritant localement une communauté d'Orthoptères diversifiée et patrimoniale.

- **Bocage du Véron**

Un maillage bocager dense s'étend sur la partie humide du Véron. Les prairies de fauche ou pâturées sont cloisonnées par des haies de frênes et de chênes têtards, qui témoignent de pratiques d'entretien séculaire aujourd'hui en voie de disparition. Ces alignements de vieilles trognons au milieu des prairies naturelles offrent des conditions de reproduction privilégiées pour de nombreuses espèces comme les Chiroptères et l'avifaune cavernicole (Chevêche d'Athéna, Pics), qui viennent nicher dans les anfractuosités des troncs. Les insectes saproxyliques patrimoniaux sont représentés par le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne.

- **Puy du Pérou**

Le Puy du Pérou est l'un des 6 puys inclus dans la Zone Spéciale de Conservation des Puys du Chinonais. Une mosaïque de pelouses sèches, de friches thermophiles et de boisements lâches confère au site du Pérou un aspect de « garrigue » d'un grand intérêt paysager et écologique. La flore traduit les conditions d'aridité extrême qui règnent localement, et fournit une grande majorité des espèces patrimoniales recensées sur la commune (Orchidées et Orthoptères notamment).

Quelques cavités éparses, non prospectées par le CPIE cette saison, sont présentes sur le Puy et les versants proches, et fournissent des abris pour l'hivernage de plusieurs espèces de Chiroptères (Source : DREAL Centre). Les parcelles viticoles alentours peuvent également abriter, selon les pratiques d'entretien de l'enherbement viticole, plusieurs espèces menacées : Gesse à graines rondes, Coquelicot argémone, Silène conique...

Organisation de la TVB de Beaumont-en-Véron

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Légende

Repères géographiques

 Limites communales

Composantes de la Trame Verte

 Sous-trame pelouses sèches

 Sous-trame prairiale

 Sous-trame forestière

 Réseau de haies

Composantes de la Trame Bleue

 Zones humides majeures

 Réseau hydrographique secondaire

 Réseau de mares

Carte du territoire intercommunal



Réalisation CPIE TVL 2014, BD Ortho IGN 2008

0 0,5 1 km

Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2014

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages et sites industriels
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Formations riveraines de saules Forêts riveraines de frênes et d'aulnes des fleuves Forêts mixtes des grands fleuves
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Chênaie thermophile à Chêne pubescent Chênaie sessiliflore ligérienne à Houx fragon Chênaie pédonculée atlantique à Houx fragon
	Peupleraie	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
	Cours d'eau	Végétations aquatiques Lits des rivières
Sous-trame pelouses sèches	Prairie et pelouse sèche	Pelouses calcaires sur sables Pelouses sèches semi-naturelles Pelouses sèches semi-naturelles Prairies siliceuses sèches

Diversité des espèces

Le territoire communal de Beaumont-en-Véron présente de nombreux périmètres environnementaux. Ce mille-feuilles informatif apporte des éléments très précis sur la diversité biologique des habitats de la commune, et signifie que de nombreux inventaires naturalistes ont été menés au cours des dernières décennies pour préciser l'intérêt du patrimoine naturel communal.

Les données synthétisées ci-dessous sont issues des couches informatives disponibles auprès des services de l'Etat, et sont complétées par nos propres inventaires de terrain menés en 2014.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées. Les données antérieures à 2010 ou localisées sur des périmètres supra-communaux ne sont pas prises en compte : c'est le cas notamment de certains inventaires ZNIEFF, qui listent les espèces et habitats déterminants sur des périmètres environnementaux qui s'étendent au-delà de la commune étudiée.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/znief-de-2eme-generation-r128.html>

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Allium sphaerocephalon</i>					VU
	<i>Alyssum alyssoides</i>					VU
	<i>Alyssum montanum</i>					CR
	<i>Arenaria grandiflora</i>					
	<i>Armeria arenaria</i>					NT
	<i>Artemisia campestris</i>					VU
	<i>Carex humilis</i>					VU
	<i>Carex liparocarpos</i>					EN
	<i>Carex praecox</i>					
	<i>Coronilla minima</i>					
	<i>Corynephorus canescens</i>					
	<i>Erysimum cheiranthoides</i>					
	<i>Euphorbia seguieriana</i>					VU

Flore	<i>Falcaria vulgaris</i>					VU
	<i>Filago pyramidata</i>					
	<i>Fritillaria meleagris</i>					VU
	<i>Fumana procumbens</i>					VU
	<i>Globularia bisnagarica</i>					
	<i>Gnaphalium luteoalbum</i>					
	<i>Helianthemum apenninum</i>					
	<i>Holosteum umbellatum</i>					VU
	<i>Lathyrus sphaericus</i>					CR
	<i>Limodorum abortivum</i>					VU
	<i>Medicago minima</i>					
	<i>Oenanthe silaifolia</i>					
	<i>Onobrychis viciifolia</i>					
	<i>Ophrys insectifera</i>					
	<i>Ophrys araneola.</i>					VU
	<i>Orchis simia</i>					
	<i>Papaver argemone</i>					
	<i>Phleum phleoides</i>					
	<i>Populus nigra</i>					
	<i>Prunella laciniata</i>					
	<i>Pulicaria vulgaris</i>					
	<i>Quercus ilex</i>					
	<i>Ranunculus paludosus</i>					
	<i>Scilla autumnalis</i>					
	<i>Sedum ochroleucum</i>					
	<i>Sesamoides purpurascens</i>					
	<i>Silene conica</i>					EN
	<i>Silene otites</i>					EN
	<i>Teucrium chamaedrys</i>					
	<i>Teucrium montanum</i>					
	<i>Thalictrum flavum</i>					
	<i>Trifolium medium</i>					
<i>Trinia glauca</i>					VU	
<i>Ulmus laevis</i>						
<i>Veronica prostrata</i>					VU	
<i>Xolantha guttata</i>						
Insectes	<i>Arethusana arethusia</i>					NA
	<i>Argynnis paphia</i>					NA
	<i>Calliptamus barbarus</i>					
	<i>Cerambyx cerdo</i>					
	<i>Conocephalus dorsalis</i>					EN

Insectes	<i>Ephippiger ephippiger</i>					
	<i>Iphiclydes podalirius</i>					NE
	<i>Lucanus cervus</i>					NE
	<i>Maculinea arion</i>					NE
	<i>Mecostethus parapleurus</i>					EN
	<i>Melitaea cinxia</i>					NE
	<i>Pezotettix giornae</i>					
Mammifères	<i>Castor fiber</i>					VU
	<i>Myotis myotis</i>					
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>					
	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Caprimulgus europaeus</i>					
	<i>Dryoscopus martius</i>					
	<i>Lullula arborea</i>					
	<i>Pernis apivorus</i>					
Amphibiens	<i>Upupa epops</i>					
	<i>Hyla arborea</i>					
	<i>Lissotriton helveticus</i>					
	<i>Pelodytes punctatus</i>					EN
Reptiles	<i>Rana dalmatina</i>					
	<i>Hierophis viridiflavus</i>					
	<i>Lacerta bilineata</i>					
	<i>Podarcis muralis</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

Les éléments constituant la sous-trame bocagère (haies, prairies) sont concentrées sur les zones agricoles extensives soumises à des contraintes écologiques fortes : la vallée inondable de la Vienne, appelée « bocage du Véron ». Cette entité, l'un des principaux réservoirs de biodiversité de la commune, offre des conditions favorables au développement d'une multitude d'espèces animales et végétales (boires, bosquets humides, prairies naturelles...).

Le bocage humide fournit également les infrastructures écologiques favorables au déplacement de ces espèces, à travers l'existence d'un réseau hydrographique dense, de mares, de haies...

Ailleurs, la sous-trame bocagère est morcelée et subsiste sous forme de rares alignements boisés ou d'arbres isolés.

Plusieurs ensembles prairiaux cohérents, mais dépourvus de haies, sont également présents ailleurs sur la commune : autour de LD « le Pavillon » au nord-est du bourg de Beaumont, ainsi qu'aux Grands Champs Bas au nord-ouest.

Sous-trame forestière

Les zones boisées forment trois ensembles distincts sur la commune :

- Les Bois de la Chaussée et de la Fosse, au nord-est : composés de feuillus dont une large part de Robiniers, leur capacité d'accueil pour la biodiversité est moyenne mais ces boisements facilitent la circulation de la faune de plaine.
- Le Bois de Beaumont : situé sur les revers du plateau viticole sableux, ce boisement lâche marque une continuité intéressante entre le bourg et le secteur préservé des Trotte-Loups à l'est, ainsi qu'au sud vers les Galippes.
- Le Bois des Rois : à l'ouest du bourg, une large bande boisée part du bourg pour rejoindre le Véron, offrant ainsi aux espèces du plateau un corridor de choix pour rejoindre la vallée alluviale.

Sous-trame humide

Majoritairement sableux ou calcaire, le sous-sol communal présente logiquement peu de cours d'eau en surface hormis la Vienne, axe de migration majeur pour les poissons mais également pour l'avifaune. Le long de la rivière, la présence d'un cordon boisé facilite la circulation des espèces animales et végétales. Au nord de la commune, un réseau de petits fossés apparaît (LD « les Bas Champs »).

Le réseau de mares est également peu fourni, et les rares pièces d'eau communales sont localisées sur les alluvions de la vallée. La présence d'un bocage préservé et de prairies naturelles, régulièrement inondées, facilitent le déplacement des espèces inféodées à ces zones humides (Amphibiens, insectes, plantes aquatiques).

Sous-trame pelouses sèches

Le plus bel ensemble de pelouses et prairies sèches de toute la commune est situé sur le Puy du Pérou, dont l'intérêt botanique et entomologique exceptionnel n'est plus à démontrer. Autour de ce cœur de biodiversité remarquable, les reliquats de pelouses sèches subsistent sur les secteurs sableux peu productifs et soumis à la déprise agricole, principalement au nord de Coulaine, au Puy des Ajoncs et aux Baffais.

Il convient également de souligner le rôle majeur joué par les surfaces viticoles pour l'accueil de la flore et de la faune inféodées aux pelouses sèches : des inventaires sur le plateau sablo-calcaire situé au sud-est du bourg de Beaumont ont révélé une remarquable diversité d'espèce floristique dans l'enherbement viticole et les zones non productives en périphérie des parcelles de vignes.

Les talus secs, tournières et friches sèches jouent incontestablement un rôle clé dans la fonctionnalité du réseau de pelouses sèches, en offrant des espaces-relais au sein desquels les espèces peuvent se reproduire, s'alimenter et circuler d'un espace à l'autre.



Muret de pierres sèches aux Moulins de Beaupuy, juillet 2014



Pelouses du Puy du Pérou, juillet 2014



Bords de Vienne à La Prairie du Véron, août 2014



Paysage de polyculture et vignoble à Coulaine, avril 2014

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux TVB correspondent aux portions du territoire communal sur lesquels l'absence ou la faible représentativité des composantes de la TVB (haies, prairies, bois, zones humides...) empêche la mise en réseau global de l'ensemble des sites naturels identifiés sur la commune.

Ainsi, au regard de la répartition et de la composition des sous-trames écologiques communales, plusieurs secteurs sensibles où l'absence d'infrastructures écologiques fragilise le fonctionnement de la TVB apparaissent :

- **Bordure Est de l'agglomération (Les Picasses)** : zone viticole
- **Le Carroi de Razilly** (nord-ouest) : zone agricole et industrielle
- **Hameaux de Coulaine et de Turpenay** (sud) : contexte périurbain

Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, création de mares, entretien raisonnée des cours d'eau et des talus...

Organisation de la TVB de Beaumont-en-Véron

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Légende

Repères géographiques

Limites communales

Matrice agricole

Matrice agricole

Matrice urbaine lâche

Matrice urbaine dense

Réseau routier principal

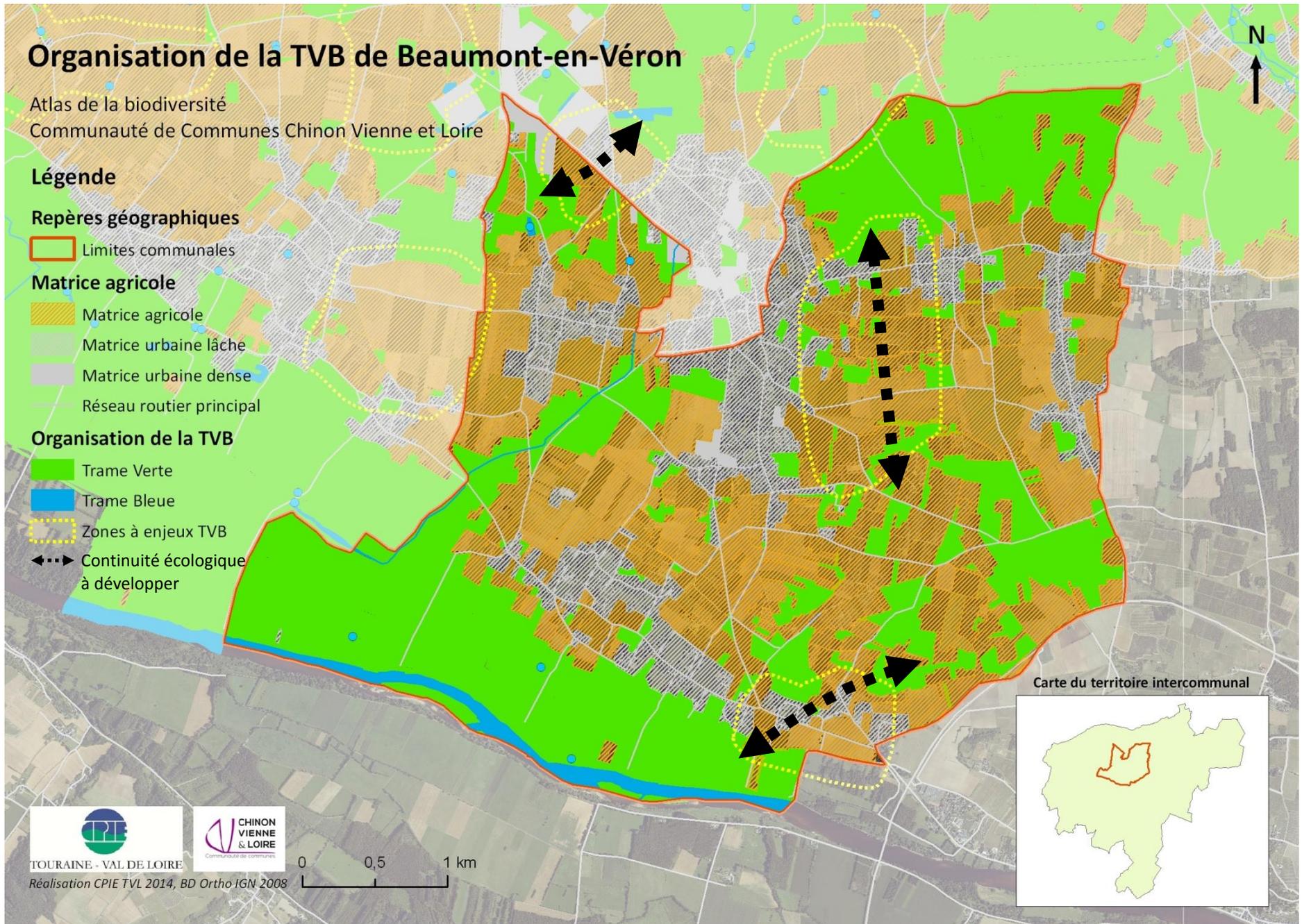
Organisation de la TVB

Trame Verte

Trame Bleue

Zones à enjeux TVB

Continuité écologique
à développer



Carte du territoire intercommunal



3) Commune de Huismes

a. Description et organisation du territoire communal

Cette commune compacte, aux reliefs marqués, est traversée par l'Indre et possède un accès à 800 m de bords de Loire. Elle se divise en 3 parties :

- un secteur « haut » au nord-est, qui correspond à la fin du plateau de la Forêt de Chinon
- un plateau au sud, en continuité avec les Puys du Chinonais,
- nord-ouest, la plaine alluviale de la Loire et de l'Indre.

Sur le plan géologique, les mouvements tectoniques ont conduit à ce que le territoire soit faillé selon deux axes, l'un nord-est/sud-ouest entre Cuzé et la Croix-Mazarin, l'autre est-ouest. Cette tectonique cassante a provoqué le soulèvement du nord-ouest de la commune et l'affleurement de marnes. La partie est, qui s'élève à une altitude moyenne de 110 m, est un plateau d'argiles à silex et de grès, recouverts de façon discontinue par des sables éoliens. L'ouest de Huismes descend en pente douce vers le Véron, de 83 m au bourg à 38 m au Marais. Le nord-ouest et l'ouest du territoire sont recouverts des alluvions anciennes et modernes des lits de l'Indre et de la Loire et, de façon plus anecdotique, de la Riasse.

Le plateau est occupé par des bois qui ne sont que des extensions du vaste massif forestier de Chinon. De même, le sud-ouest du territoire est couvert de nombreux petits boisements morcelés, maintenus sur ces terres que l'hydromorphie rend peu attrayantes.

le val de la Loire et de l'Indre est consacré aux prairies de fauche et aux pâtures, un espace autrefois nettement bocager mais à présent mité par le développement récent des peupleraies et la culture du maïs.

Enfin, toute la partie sud est utilisée à des fins agricoles.

b. Eléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

- Vallée de l'Indre

Le val de l'Indre englobe une large frange nord du territoire communal. Dans ce secteur, les méandres des nombreux bras de la rivière ont façon-

né une série d'îles et de presque-îles où la faune et la flore bénéficient d'une grande quiétude et d'une variété de milieux : ripisylve, prairies humides et pâtures, boires, fossés, haies et frênes têtards... Le Castor et les Chiroptères sont les principales espèces emblématiques du cours de l'Indre, mais d'autres joyaux du patrimoine naturel de la commune sont présents dans les prairies naturelles : la Fritillaire pintade *Fritillaria meleagris*, ... Cet habitat, malgré son origine artificielle, possède un fort caractère de naturalité. Depuis sa création, la diversité spécifique y est entretenue par la fauche ou le pâturage extensif, la fertilisation des sols s'effectuant par le biais des limons lors des crues. Autrefois présent le long de la Riasse, les prairies humides et le bocage associé ont été majoritairement transformés en plantations de peupliers.

- Forêt de ravins des Perrés

Située en dehors de tout périmètre environnemental, le boisement développé sur les éboulis crayeux de la pente des Perrés constitue un habitat forestier d'intérêt communautaire et d'un grand intérêt écologique et paysager. La composition floristique de ce bois tranche nettement avec les autres massifs de la commune : installé sur un coteau ombragé exposé au nord, les essences dominantes sont le tilleul et l'érable, tandis que le sous-bois comporte de nombreuses fougères. Plusieurs cavités entaillent la tuffe dans ce secteur, et sont autant d'abri pour les Chiroptères en transit ou en hibernation : le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*...

- Zone humide de la Fontaine d'Ozon

Les résurgences de la Fontaine d'Ozon alimentent un maillage dense de ruisseaux vifs à végétation luxuriante, entre lesquels parviennent à se développer des communautés floristiques peu communes en Touraine : cressonnières, mégaphorbiaies, roselières... Aucune espèce végétale n'y a cependant été recensée, mais le site est difficile à prospecter. L'abondante ressource en plantes mellifères en été et la structure de végétation se prête à une grande diversité d'insectes, dont certaines espèces patrimoniales : le Criquet des roseaux *Mecostethus parapleuris*, l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, le Calopteryx vierge *Calopteryx virgo*...

Organisation de la TVB de Huismes

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Légende

Repères géographiques

 Limites communales

Composantes de la Trame Verte

 Sous-trame pelouses sèches

 Sous-trame prairiale

 Sous-trame forestière

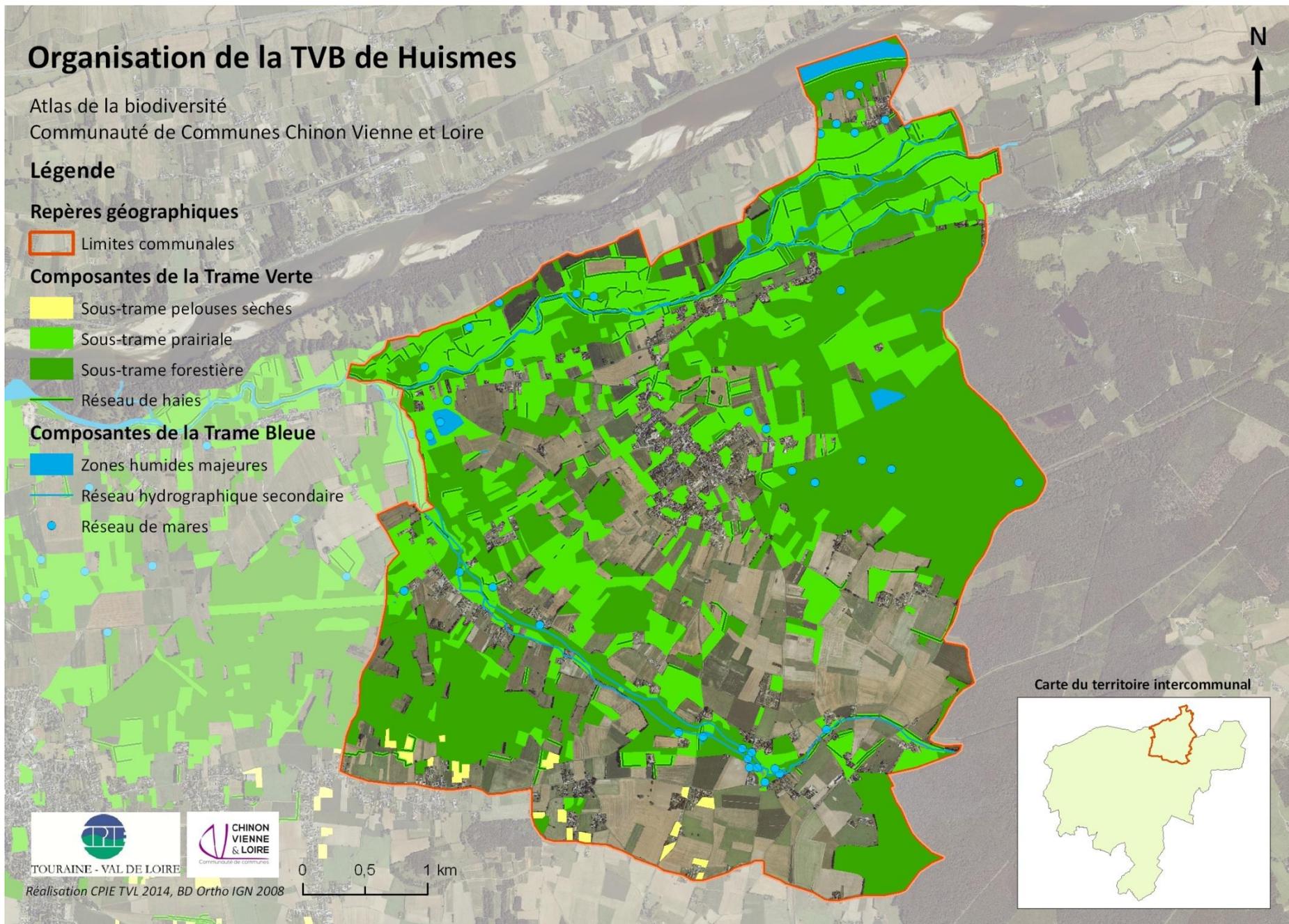
 Réseau de haies

Composantes de la Trame Bleue

 Zones humides majeures

 Réseau hydrographique secondaire

 Réseau de mares



Carte du territoire intercommunal



Réalisation CPIE TVL 2014, BD Ortho IGN 2008

0 0,5 1 km

Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2014

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages et sites industriels
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Formations riveraines de saules Forêt de frênes et d'aulnes des ruisseaux Galeries de saules Forêts riveraines de frênes et d'aulnes des fleuves Forêts mixtes des grands fleuves
	Autre boisement de feuillus	Fouffrés sur sol fertile Chênaie thermophile à Chêne pubescent Chênaie sessiliflore ligérienne à Houx fragon Chênaie sessiliflore à Alisier Chênaie pédonculée atlantique à Houx fragon Hêtraie-chênaie atlantiques à Houx Hêtraie thermophile à Garance
	Peupleraie	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins

Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
	Cours d'eau	Végétations aquatiques Lits des rivières
Sous-trame pelouses sèches	Prairie et pelouse sèche	Pelouses sèches semi-naturelles Prairies siliceuses sèches

Diversité des espèces

La commune de Huismes présente des paysages et des habitats diversifiés. Sa localisation géographique privilégiée lui permet en effet d'intégrer des habitats caractéristiques de plusieurs grands ensembles naturels remarquables : la forêt de Chinon, la vallée de l'Indre et le val de Loire, les Puys du Chinonais et la vallée de la Riasse. Malgré la présence de nombreux périmètres environnementaux, les données précises et localisées d'espèces patrimoniales font défaut, car les inventaires sur ces grands ensembles naturels portent sur l'ensemble de leur périmètre et non uniquement sur leur portion située sur la commune de Huismes.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées dans le tableau ci-dessous. Les données antérieures à 2010 ou localisées sur des périmètres supra-communaux ne sont pas prises en compte : c'est le cas notamment de certains inventaires ZNIEFF, qui listent les espèces et habitats déterminants sur des périmètres environnementaux qui s'étendent au-delà de la commune étudiée.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/znief-de-2eme-generation-r128.html>

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Cephalanthera longifolia</i>					
	<i>Fritillaria meleagris</i>					VU
	<i>Falcaria vulgaris</i>					VU
	<i>Inula britannica</i>					EN
	<i>Limodorum abortivum</i>					VU
Flore	<i>Lundernia dubia</i>					
	<i>Lithospermum purpurocaer.</i>					
	<i>Medicago minima</i>					
	<i>Oenanthe silaifolia</i>					
	<i>Orchis simia</i>					
	<i>Papaver argemone</i>					
	<i>Populus nigra</i>					
	<i>Pulicaria vulgaris</i>					
	<i>Radiola linoides</i>					NT
	<i>Scilla autumnalis</i>					
	<i>Simethis mattiazzii</i>					NT
	<i>Thalictrum flavum</i>					
	<i>Trifolium medium</i>					
	<i>Ulmus laevis</i>					
	<i>Xolantha guttata</i>					
Insectes	<i>Argynnis paphia</i>					NA
	<i>Calopteryx virgo</i>					
	<i>Conocephalus dorsalis</i>					EN
	<i>Ephippiger ephippiger</i>					
	<i>Iphiclides podalirius</i>					NE
	<i>Lucanus cervus</i>					NE
	<i>Mecostethus parapleurus</i>					EN
	<i>Melitaea cinxia</i>					NE
	<i>Pezotettix giornae</i>					
Mammifères	<i>Castor fiber</i>					VU
	<i>Glis glis</i>					VU
Oiseaux	<i>Alauda arvensis</i>					NT
	<i>Alcedo atthis</i>					
	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Caprimulgus europaeus</i>					
	<i>Carduelis cannabina</i>					NT
	<i>Dryoscopus martius</i>					
	<i>Lullula arborea</i>					

Oiseaux	<i>Pernis apivorus</i>					
	<i>Upupa epops</i>					
Amphibiens	<i>Hyla arborea</i>					
	<i>Lissotriton helveticus</i>					
	<i>Bufo calamita</i>					NT
	<i>Rana dalmatina</i>					
	<i>Bufo bufo</i>					
	<i>Salamandra salamandra</i>					
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>					
	<i>Lacerta bilineata</i>					
	<i>Podarcis muralis</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)



Loir gris Glis Glis surprit dans une cavité, la Bouguerie, août 2014

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

Les zones bocagères constituent une entité paysagère assez largement répandue sur la commune. **Les plus beaux ensembles se situent sur le val inondable de l'Indre**, là où le maillage de haies a toujours conservé un intérêt pour l'ombrage du bétail et la délimitation du parcellaire. Le réseau de haies y est dense et maintenu en bon état de conservation par des pratiques d'entretien séculaires, bien qu'on note une tendance au vieillissement des haies de têtards et un manque de renouvellement des plants. Associée aux prairies et au réseau dense de petits fossés et de zones humides, la continuité naturelle du val de l'Indre joue un rôle majeur de source et de corridor pour la biodiversité intercommunale.

Le fond de vallée humide de la Riasse présente également des surfaces en prairies importantes, mais davantage morcelées par des plantations de peupliers et des cultures (maïs essentiellement). Le maillage de haies y est également très fragmenté, et l'on trouve par endroit quelques reliquats d'alignements de vieux frênes. Néanmoins, cette étroite vallée humide agit véritablement de couloir de déplacement pour les espèces en provenance du massif de Chinon et traversant le plateau agricole pour atteindre le val de l'Indre.

Au nord du bourg (LD « les Vignes Blanches »), un noyau bocager remarquable subsiste aussi entre vignoble et boisement. Ce type d'éléments est très favorable à la mise en réseau des espaces naturels entre eux, et facilite les liaisons biologiques au sein des matrices agricole et urbaine.

Sous-trame forestière

Les zones boisées forment plusieurs ensembles distincts sur la commune :

- Le massif forestier de Chinon et bois attenants occupent la limite est de la commune : installés sur des sols argilo-sableux pauvres et les revers calcaires du plateau, ces boisements présentent une grande diversité de sylvofaciès selon les essences dominantes, les modes de gestion forestière et le relief. Au nord du massif, le coteau du Bois Bigot et ses boisements frais sur ravins marque une

rupture nette entre le plateau et le Val de l'Indre mais fournit un corridor boisé le long la vallée jusqu'au bourg de Huismes.

- Les boisements de la vallée de la Riasse : de nombreux bosquets humides accompagnent le cours du ruisseau depuis la Fontaine d'Ozon jusqu'à l'embouchure avec l'Indre. Les trames forestière et bocagère s'entremêlent en formant un couloir boisé fonctionnel pour relier les grands ensembles naturels que sont le val de l'Indre et la forêt de Chinon.
- Le Bois Chilloux : prolongement des bois de la Fosse et de la Chaussée (Beaumont-en-Véron), il forme une large bande boisée entre le plateau sablo-calcaire des Puys et la vallée de la Riasse.

Sous-trame humide

Majoritairement sableux ou calcaire, le sous-sol communal présente logiquement peu de cours d'eau en surface hormis la Vienne, axe de migration majeur pour les poissons mais également pour l'avifaune. Le long de la rivière, la présence d'un cordon boisé facilite la circulation des espèces animales et végétales. Au nord de la commune, un réseau de petits fossés apparaît (LD « les Bas Champs »).

Le réseau de mares est également peu fourni, et les rares pièces d'eau communales sont localisées sur les alluvions de la vallée. La présence d'un bocage préservé et de prairies naturelles, régulièrement inondées, facilitent le déplacement des espèces inféodées à ces zones humides (Amphibiens, insectes, plantes aquatiques).

Sous-trame pelouses sèches

La commune de Huismes participe peu à la fonctionnalité du réseau de pelouses du Chinonais, car les sols sablo-calcaires improductifs sur lesquels se développent ces habitats remarquables n'occupent qu'une frange marginale au sud de la commune. Une série de pelouses et de prairies sèches se réparties entre les parcelles de vignes et de cultures, mais l'absence d'entretien et l'enfrichement progressif de ces reliquats altère fortement leur intérêt en tant que zone relais pour la faune et la flore.

A noter le rôle important de certains talus secs dans l'accueil d'espèces thermophiles et calcicoles, comme c'est le cas entre les LD « Contebault » et « la Fontaine d'Ozon ».



Champs cultivés, la Haute Salverte, août 2014



Les Fontaines d'Ozon, mai 2014



Cavité du Sanguier, mai 2014



Pinède, les Landes, août 2014



Prairies du Val de l'Indre, les Granges, août 2014

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux TVB correspondent aux portions du territoire communal sur lesquels l'absence ou la faible représentativité des composantes de la TVB (haies, prairies, bois, zones humides...) empêche la mise en réseau global de l'ensemble des sites naturels identifiés sur la commune.

Ainsi, au regard de la répartition et de la composition des sous-trames écologiques communales, plusieurs secteurs sensibles où l'absence d'infrastructures écologiques fragilise le fonctionnement de la TVB apparaissent :

- **Mont Sigoux** (ouest) : zone agricole
- **La croix Mazarin** (nord) : zone agricole (station de pompage)
- **Bords de la Riasse à Beaulieu** (sud) : zone agricole et rurale

Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus...

Organisation de la TVB de Huismes

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Légende

Repères géographiques

Limites communales

Elements de fragmentation de la TVB

Matrice agricole

Matrice urbaine lâche

Matrice urbaine dense

Réseau routier principal

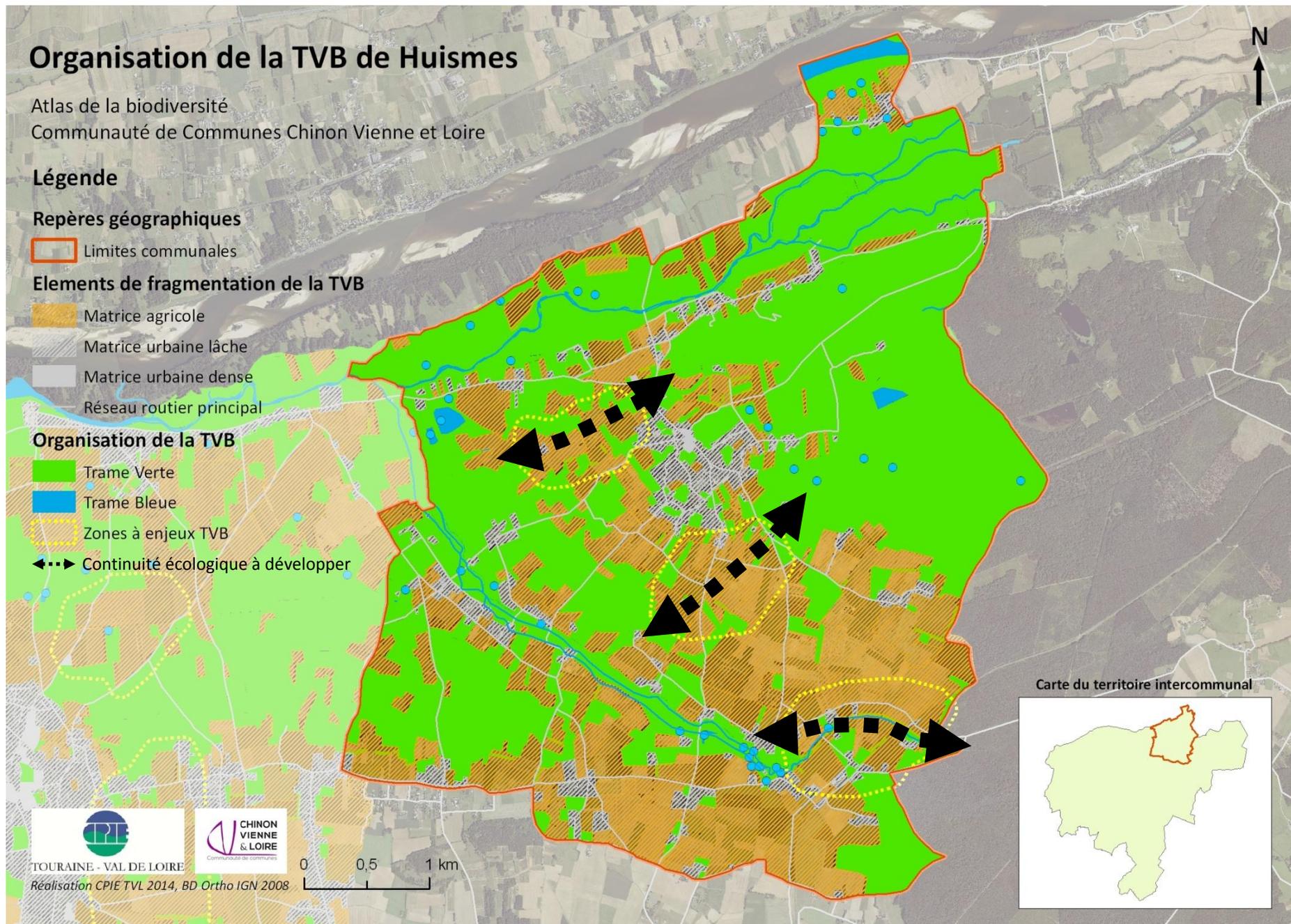
Organisation de la TVB

Trame Verte

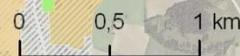
Trame Bleue

Zones à enjeux TVB

Continuité écologique à développer



Carte du territoire intercommunal



4) Commune de Savigny en Véron

a. Description et organisation du territoire communal

Le territoire de Savigny-en-Véron se situe à la confluence de la Loire et de la Vienne, et présente une forme triangulaire étendue sur la large plaine alluviale oscillant principalement entre 29 et 33 m d'altitude. Le point culminant de la commune se trouve au Puy-Rigault (43 m), une butte argileuse coiffée d'un dépôt d'alluvions anciennes.

Le nord de la commune est occupée par une très basse terrasse sableuse et graveleuse située entre 5 et 7 m au-dessus du niveau d'étiage de la Loire (les Trois-Carrois, les Galluches, les Places). Cette terrasse est le domaine du vignoble de plaine et d'une polyculture semi-maraîchère.

La partie sud est constituée d'alluvions argilo-limoneuses modernes : c'est le domaine des prairies permanentes, que quadrille l'un des plus beaux bocages de Touraine. Ces alignements de frênes ont été plantés et taillés à partir du Moyen-Âge : outre la production de bois, ces haies assuraient des fonctions essentielles d'assainissement des sols, de délimitation de parcelle, de brise-vent et de clôture pour les animaux en pacage. L'originalité de ce bocage réside également dans la présence de fossés qui entourent les prés, fossés eux-mêmes encadré de haies de chaque côté.

Seul le secteur de la Canche, à l'ouest, témoignent de la présence d'anciens prés communaux et offre un paysage de vallée humide beaucoup plus ouvert. Cet ancien marais, situé au point topographique le plus bas du bocage, est aujourd'hui recouvert des prairies de fauche et offre un habitat de prédilection pour de nombreuses espèces relictuelles très menacées en France comme le Râle des genêts et le Tarier des prés.

Chaque année, lors des crues de Vienne ou de Loire, les limons viennent fertiliser les prairies du Véron. Un réseau dense de fossés assure le resuyage des terrains en fin d'hiver, en évacuant les eaux vers la Vienne bordant le sud de la commune. Cet espace voué à l'élevage est parsemé de mares qui portent le nom de « fosses » ou « lacs » (Lac de tétine, Fosse de Raiffault) issues d'anciennes dépressions latérales de la Vienne.

Plus à l'ouest, près de la confluence, les pelouses sableuses Bertignolles constituent un haut lieu de la biodiversité communale. Il s'agit de dunes

de sables fins du Cénomaniens, légèrement calcaires, régulièrement inondées par les crues de Loire, sur lesquelles se sont développées des pelouses d'un grand intérêt botanique et entomologique.

L'urbanisation se concentre historiquement sur plusieurs hameaux répartis au-dessus de la ligne topographique des 33 m.

b. Eléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

- Pelouses de Bertignolles

Le site de Bertignolles constitue un secteur naturel exceptionnel à l'échelle régionale en raison de sa nature, de son étendue et de son état de conservation. Situé sur la rive gauche de la Loire il présente une mosaïque de pelouses sablo-calcaires et de pelouses sur sables acides, des habitats devenus très rares en Région Centre en dehors des Puys du Chionnais. Localement, ces pelouses sont colonisées par des arbustes pionniers, mais les conditions de sécheresse extrême en été et les interventions mécaniques menées annuellement par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre (CENRC) permettent de maintenir les milieux assez ouverts. En bordure de la Loire se développent des boisements alluviaux d'Orme lisse *Ulmus laevis* et de saules. Un autre intérêt du site réside dans la présence de mares et d'un étang, qui recèlent des communautés amphibiennes et des végétations aquatiques intéressantes : l'Etoile d'eau *Damasonium alisma*, le Cératophylle submergé *Ceratophyllum submersum*, l'Ache inondée *Apium inundatum*...

Au total, plus d'une soixantaine d'espèces végétales et animales déterminantes, dont près d'une dizaine sont protégées, a été recensée sur Bertignolles. Les habitats, la flore et les orthoptères regroupent le patrimoine naturel le plus typique de la zone.

- Bocage et zones humides du Véron

Le bocage humide du Véron, sans doute l'un des plus beaux ensembles bocagers de toute la Touraine, occupe un large quart sud de la commune de Savigny. Outre un attrait paysager certain, les alignements de têtards et les prairies naturelles confèrent au site un intérêt majeur pour l'entomofaune (insectes saproxyliques logés dans les vieux troncs).

Organisation de la TVB de Savigny-en-Véron

Atlas de la biodiversité
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Légende

Repères géographiques

 Limites communales

Composantes de la Trame Verte

 Sous-trame pelouses sèches

 Sous-trame prairiale

 Sous-trame forestière

 Réseau de haies

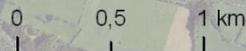
Composantes de la Trame Bleue

 Zones humides majeures

 Réseau hydrographique secondaire

 Réseau de mares

Carte du territoire intercommunal



Réalisation CPIE TVL 2014, BD Ortho IGN 2008

Les Chiroptères trouvent refuge dans les anfractuosités des trognes et utilisent le réseau de haies pour le transit et la chasse. Le réseau dense de trous d'eau et de fossés favorise également la reproduction d'Amphibiens (forte diversité spécifique notée sur la commune) et de plantes aquatiques.

Le Lac de Tétine est une entité écologique à part au sein du vaste bocage préservé du Véron et mérite d'être traitée à part. Cette zone humide toujours en eau a conservé un aspect sauvage et préservé. La tranquillité des lieux est propice à l'alimentation, voire à la reproduction, de nombreuses espèces rares et discrètes dans le bocage comme le Bihoreau gris, la Cigogne noire (régulière en période de reproduction), le Râle d'eau... Les berges végétalisées et les prairies humides inondées en périphérie du « Lac » complètent la diversité biologique du site en abritant une communauté d'Orthoptères patrimoniale.

- **Vallée de la Loire**

La commune de Savigny borde la Loire en rive gauche sur près de 5 km, séparée du fleuve par une large digue. Le lit du cours d'eau, l'étroit cordon boisé de la ripisylve et les zones de dépôts alluvionnaires sur les berges composent l'essentiel des habitats alluviaux compris dans le territoire communal. Les espèces associées à ces milieux sont d'un grand intérêt patrimonial, mais ne nichent pas sur la portion communale du fleuve faute de bancs de sable suffisants : Sterne Pierregarin et naine, Aigrette garzette, Petit Gravelot...

- **Lit mineur et ripisylve de la Vienne**

Au sud de la commune, le val de Vienne représente une entité naturelle remarquable du patrimoine communal. Aucun inventaire ne permet de dresser la liste des espèces se reproduisant réellement dans le tronçon de Vienne compris dans la commune, mais il est possible d'envisager la présence régulière d'espèces rares et menacées telles que divers Odonates protégés (Gomphe serpent, Cordulie à corps fin), la Grande Mulette et le Castor d'Europe.

Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2014

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages et sites industriels
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Formations riveraines de saules Forêt de frênes et d'aulnes des ruisseaux Galeries de saules Forêts riveraines de frênes et d'aulnes des fleuves Forêts mixtes des grands fleuves
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Chênaie pédonculée atlantique à Houx fragon
	Peupleraie	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
	Cours d'eau	Végétations aquatiques Lits des rivières
Sous-trame pelouses sèches	Prairie et pelouse sèche	Pelouses calcaires sur sables Pelouses sèches semi-naturelles Prairies siliceuses sèches



Prairies de fauche de la Canche, avril 2014



Lac de Tétine, août 2015



Bords de Vienne à Port Guyot, juin 2014



Etang de Bertignolles, juin 2014

Diversité des espèces

La commune de Savigny-en-Véron englobe de nombreux sites naturels préservés d'un grand intérêt biologique. Ces sites majeurs à l'échelle régionale ont fait l'objet de nombreux inventaires naturalistes ayant révélé la présence d'espèces rares et menacées. Cependant, ces réservoirs de nature s'étendent généralement sur le territoire des communes alentours et il est souvent impossible de savoir à quel endroit se localisent précisément les espèces patrimoniales qui y sont signalées.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées dans le tableau ci-dessous. Les données antérieures à 2010 ou localisées sur des périmètres supra-communaux ne sont pas prises en compte : c'est le cas notamment de certains inventaires ZNIEFF, qui listent les espèces et habitats déterminants sur des périmètres environnementaux qui s'étendent au-delà de la commune étudiée.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/znief-de-2eme-generation-r128.html>

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
	<i>Allium sphaerocephalon</i>					VU
	<i>Armeria arenaria</i>					NT
	<i>Artemisia campestris</i>					VU
	<i>Bolboschoenus maritimus</i>					
	<i>Carex ligerica</i>					
	<i>Carex praecox</i>					
	<i>Corynephorus canescens</i>					
	<i>Fritillaria meleagris</i>					VU
	<i>Gratiola officinalis</i>					VU
	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>					VU
	<i>Lupinus angustifolius</i>					EN
	<i>Medicago minima</i>					
	<i>Milium vernal ssp. scabrum</i>					CR
	<i>Nymphoides peltata</i>					EN
	<i>Oenanthe silaifolia</i>					
	<i>Ornithopus compressus</i>					EN

Flore	<i>Orobanche laevis</i>					CR
	<i>Populus nigra</i>					
	<i>Pulicaria vulgaris</i>					
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>					EN
	<i>Sagittaria sagittifolia</i>					
	<i>Scilla autumnalis</i>					
	<i>Sedum sexangulare</i>					VU
	<i>Senecio aquaticus</i>					VU
	<i>Silene conica</i>					EN
	<i>Silene otrites</i>					EN
	<i>Spergula pentandra</i>					EN
	<i>Thalictrum flavum</i>					
<i>Veronica verna</i>					CR	
Insectes	<i>Argynnis paphia</i>					NE
	<i>Aromia moschata</i>					NE
	<i>Conocephalus dorsalis</i>					EN
	<i>Decticus verrucivorus</i>					EN
	<i>Ephippiger ephippiger</i>					
	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>					VU
	<i>Iphiclydes podalirius</i>					NE
	<i>Lucanus cervus</i>					NE
	<i>Mecostethus parapleurus</i>					EN
	<i>Melitaea cinxia</i>					NE
	<i>Platycleis affinis</i>					VU
	<i>Stethophyma grossum</i>					
Mammifères	<i>Castor fiber</i>					VU
Oiseaux	<i>Alauda arvensis</i>					NT
	<i>Alcedo atthis</i>					
	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Crex crex</i>					CR
	<i>Dryoscopus martius</i>					
	<i>Emberiza calandra</i>					NT
	<i>Emberiza citrinella</i>					NT
	<i>Emberiza scheoniulus</i>					NT
	<i>Falco subbuteo</i>					NT
	<i>Lullula arborea</i>					
	<i>Nycticorax nycticorax</i>					VU
	<i>Pernis apivorus</i>					
	<i>Rallus aquaticus</i>					VU
	<i>Saxicola rubetra</i>					CR

Oiseaux	<i>Tyto alba</i>					NT
	<i>Upupa epops</i>					
	<i>Vanellus vanellus</i>					NT
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>					
	<i>Bufo calamita</i>					NT
	<i>Hyla arborea</i>					
	<i>Lissotriton helveticus</i>					
	<i>Lissotriton vulgaris</i>					EN
	<i>Pelodytes punctatus</i>					VU
	<i>Rana dalmatina</i>					
	<i>Salamandra salamandra</i>					
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>					
	<i>Lacerta bilineata</i>					
	<i>Natrix natrix</i>					
	<i>Podarcis muralis</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

Le maillage bocager de la commune forme de toute évidence la sous-trame la plus fonctionnelle de la TVB communale. Associé à un réseau dense de zones humides, de fossés et de prairies naturelles, le bocage humide du Véron agit à la fois comme un réservoir majeur de biodiversité et facilite également le déplacement de la faune et de la flore le long du Val de Vienne jusqu'à la confluence. En dépit de coupes récentes et d'une dégradation alarmante des têtards faute d'entretien, les haies du Véron continuent d'assurer encore aujourd'hui un rôle majeur pour l'accueil et le transit de la biodiversité au sein du val de Vienne.

En dehors de la continuité écologique créée par le bocage du Véron, les haies sont rares voire totalement absentes de la plaine agricole située au nord du bourg. Les alignements d'arbres ont également disparu lors des travaux de remembrement, et seuls quelques arbres isolés ponctuent le paysage local.

Sous-trame forestière

Les boisements représentent moins de 8% de la superficie communale, et s'insèrent discrètement au sein des continuités écologiques locales.

Les zones forestières principales se localisent à la confluence et le long des cours d'eau (ripisylves). La sous-trame forestière inclut également les peupleraies de la vallée, bien que ces boisements entretenus à rotation courte (maturité à 15-20 ans) soient d'un intérêt écologique moindre.

Quelques bosquets occupent la bordure est du plateau agricole et se répartissent en pas japonais au sein d'un contexte dominé par les grandes cultures. Ils jouent un rôle majeur de zones relais pour la faune de plaine.

Sous-trame humide

Le réseau hydrographique de cette zone de confluence est constitué d'un maillage très serré de petits chenaux et fossés, dont la vocation première est d'assurer le ressuyage des sols en fin d'hiver après les crues. Cette sous-trame humide assure une continuité essentielle en permettant aux espèces inféodées aux zones humides de se déplacer d'une mare à l'autre, et aux espèces aquatiques en provenance de la Vienne de venir s'abriter et se reproduire dans la vallée lors des épisodes de crues.

Le réseau de mares communal comprend de nombreux trous d'eau de taille variable, la plupart étant situé dans le bocage du Véron traditionnellement voué au pâturage. Les pièces d'eau situées sur les alluvions anciennes du plateau situé au nord-ouest du bourg sont en revanche destinées à servir de bassin d'agrément ou de réserve d'eau, et présentent de faible capacité d'accueil pour la faune et la flore.

Sous-trame pelouses sèches

En dehors du site exceptionnel de Bertignolles, de rares reliquats de pelouses occupent par endroit les dépôts alluvionnaires sableux en bord de Loire, mais leur enrichissement est rapide sous l'effet du développement de peupliers et de saules.

Des mouvements d'espèces entre Bertignolles et le réseau de pelouses sèches des Puys du Chinonais sont possibles mais apparaissent très limités. Les échanges de graines et d'insectes interviennent probablement par le vent, mais ce phénomène ne permet pas à lui seul d'assurer la survie

des espèces animales et végétales présentes sur Bertignolles, qui constitue ici un site naturel très isolé du réseau des pelouses sèches du Chinois. Le maintien et la gestion d'espaces relais (talus routiers, friches, voire cultures) semble ainsi nécessaire à la circulation des espèces entre ces entités naturelles remarquables du territoire intercommunal.

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux TVB correspondent aux portions du territoire communal sur lesquels l'absence ou la faible représentativité des composantes de la TVB (haies, prairies, bois, zones humides...) empêche la mise en réseau global de l'ensemble des sites naturels identifiés sur la commune.

Ainsi, au regard de la répartition et de la composition des sous-trames écologiques communales, plusieurs secteurs sensibles où l'absence d'infrastructures écologiques fragilise le fonctionnement de la TVB apparaissent :

- **Les Fromenteaux** (est du bourg) : zone agricole
- **Roginet/le Bois Renard** (ouest) : zone agricole et urbanisée

Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus...



Fritillaire pintade Fritillaria meleagris, Savigny-en-Véron, mars 2014

